

LISTE DES ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LA BELGIQUE EN 1981, 1982, 1983 ET 1984 (*)

ÉTABLIE PAR

I. DE TROYER

DIRECTEUR DE LA DIRECTION DES TRAITÉS DU
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

NOTE PRÉLIMINAIRE

- Les accords sont cités dans l'ordre chronologique de leur *signature* à l'exclusion des accords qui sont — ou qui étaient — ouverts à la signature; ces derniers figurent à la date à laquelle ils ont été *ouverts à la signature*.
- L'absence d'information sur la ratification pour les accords déjà entrés en vigueur signifie qu'ils ne contiennent pas de clause de ratification.
- La mention « *approbation en cours* » indique que le projet de loi et/ou le projet de décret portant approbation de l'accord en question est déjà *déposé* au Parlement et/ou aux Conseils de Communauté.
- La mention « *approbation en préparation* » signifie soit que les documents nécessaires à l'approbation ne sont pas encore établis, soit que le projet de loi et/ou le projet de décret est soumis à l'avis du Conseil d'Etat.
- Les abréviations utilisées dans le corps de cette chronique sont les suivantes :

A.R. : Arrêté royal.

C.E. : Communautés européennes.

J.O. : Journal officiel des Communautés européennes.

M.B. : Moniteur belge.

OMCI : Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

COST : Accord conclu dans le cadre de la Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique (coopération entre 19 Etats à l'initiative des Communautés européennes).

Dans cette liste ne figurent plus les « accords particuliers » conclus dans le cadre de la coopération au développement, étant donné leur nombre très élevé et le fait qu'ils portent sur des projets techniques et généralement éphémères.

(*) Cette liste a été arrêtée le 24 mars 1986.

ACCORDS CONCLUS EN 1981

1. ACCORD DE CONCERTATION, COMMUNAUTE-COST RELATIF A UNE ACTION CONCERTEE DANS LE DOMAINE DE LA TELE-INFORMATION (ACTION COST 11bis), ET ANNEXES A ET B, FAITS A BRUXELLES LE 22 JANVIER 1981.

2. CONVENTION GENERALE DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DE SRI LANKA, ET ANNEXE, SIGNEES A BRUXELLES LE 23 JANVIER 1981.

Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.

3. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'INDONESIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'INDONESIE, ET QUATRE ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A JAKARTA LE 28 JANVIER 1981.

Entrée en vigueur : 28 janvier 1981.

M.B. : pas publié.

4. CONVENTION POUR LA PROTECTION DES PERSONNES A L'EGARD DU TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL, FAITE A STRASBOURG LE 28 JANVIER 1981.

Dépositaire : Conseil de l'Europe.

Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.

5. PROTOCOLE ET ANNEXES 1, 2 ET 3, SIGNES A BRUXELLES LE 12 FEVRIER 1981, AMENDANT LA CONVENTION INTERNATIONALE DE COOPERATION POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION AERIENNE « EUROCONTROL » DU 13 DECEMBRE 1960.

Dépositaire : Belgique.

Approbation parlementaire : loi du 16 novembre 1981.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 19 novembre 1984.

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1986.

M.B. : 30 avril 1985 et 25 janvier 1986.

6. ACCORD MULTILATERAL RELATIF AUX REDEVANCES DE ROUTE, ET ANNEXES I ET II, SIGNES A BRUXELLES LE 12 FEVRIER 1981.

Dépositaire : Belgique.

Approbation parlementaire : loi du 16 novembre 1984.

La ratification du Protocole du 12 février 1981 (cfr. n° 5 ci-dessus) vaut pour cet Accord (art. 27, 2).

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1986 (même durée que la Convention amendée de 1981).

Les Etats qui ne sont pas parties à la Convention amendée de 1981 sont parties à cet Accord pour une période de 5 ans sauf notification contraire.

M.B. : 30 avril 1985 et 25 janvier 1986.

Cet Accord remplace l'Accord multilatéral relatif à la perception des redevances de route du 8 septembre 1970.

7. IMPLEMENTING AGREEMENT FOR A PROGRAMME OF RESEARCH DEVELOPMENT AND DEMONSTRATION ON ENERGY CONSERVATION IN THE PULP AND PAPER INDUSTRY, AND ANNEXE I, II AND III, DONE IN PARIS, THE 18th DAY OF FEBRUARY 1981.

Belgique : signature, 18 février 1981.

8. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU NIGER RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU NIGER, ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 19 FEVRIER 1981.

Entrée en vigueur : 19 février 1981.

M.B. : pas publié.

9. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE RELATIF A L'OCTROI D'UN PRET D'ETAT A ETAT PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE, ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BEIJING LE 23 FEVRIER 1981.

Entrée en vigueur : 23 février 1981.

M.B. : pas publié.

10. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COREE CONCERNANT LA COLLABORATION DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE NUCLEAIRE, SIGNE A BRUXELLES LE 3 MARS 1981.

Entrée en vigueur : 3 mars 1981.

M.B. : pas publié.

11. AVENANT, SIGNE A KINSHASA LE 5 MARS 1981, A L'ACCORD DE PAIEMENT ENTRE LE CONSEIL EXECUTIF DE LA REPUBLIQUE DU ZAIRE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE DU 14 JUIN 1972.

Entrée en vigueur : 5 mars 1981.

M.B. : pas publié.

12. ACCORD MARITIME ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DU ZAIRE, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A KINSHASA LE 5 MARS 1981.

Approbation parlementaire : loi du 21 avril 1983.

Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.

13. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE CONSEIL EXECUTIF DE LA REPUBLIQUE DU ZAIRE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE ROYAUME DE BELGIQUE A LA REPUBLIQUE DU ZAIRE, SIGNE A KINSHASA LE 5 MARS 1981.

Entrée en vigueur : 10 juillet 1981.

M.B. : pas publié.

14. PROTOCOLE, FAIT A LONDRES LE 6 MARS 1981, PORTANT SIXIEME PROROGATION DE LA CONVENTION SUR LE COMMERCE DU BLE DU 29 MARS 1971.

Dépositaire : U.S.A.

Approbation parlementaire : loi du 29 juin 1977 (approbation anticipée).

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 22 décembre 1981.

Entrée en vigueur : 1^{er} juillet 1981 (pour la Belgique : 22 décembre 1982).

M.B. : 20 août 1982.

15. PROTOCOLE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG RELATIF A L'ASSOCIATION MONETAIRE, PROTOCOLE D'EXECUTION ET PROTOCOLE DE SIGNATURE, SIGNES A BRUXELLES LE 9 MARS 1981.

Approbation parlementaire : loi du 30 mars 1984.

Echange des instruments de ratification : 2 mai 1984.

Entrée en vigueur : 14 juillet 1984.

M.B. : 20 décembre 1984.

16. PROTOCOLE DE 1981, FAIT A WASHINGTON LE 24 MARS 1981, PORTANT PREMIERE PROROGATION DE LA CONVENTION RELATIF A L'AIDE ALIMENTAIRE DU 11 MARS 1980.

Dépositaire : U.S.A.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

17. ACCORD DE COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNOLOGIQUE ENTRE L'UEBL ET LA REPUBLIQUE D'IRAK, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 26 MARS 1981.

Notifications prévues à l'article 9, 1 : 18 mai 1981 (Irak) et 12 juin 1981 (Belgique au nom de l'U.E.B.L.).

Application provisoire : 26 mars 1981.

Entrée en vigueur : 12 juin 1981.

M.B. : 4 juillet 1981.

18. CONVENTION CONSULAIRE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 3 AVRIL 1981.

Approbation parlementaire : loi du 17 janvier 1984.

Echange des instruments de ratification : 16 mars 1984.

Entrée en vigueur : 15 avril 1984.

M.B. : 30 mars 1984.

19. CONVENTION ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRAN-

CAISE SUR L'ASSISTANCE MUTUELLE EN CAS DE CATASTROPHES OU D'ACCIDENTS GRAVES, SIGNÉE A PARIS LE 21 AVRIL 1981.

Approbation parlementaire : loi du 9 décembre 1983.

Notifications prévues à l'article 14 : 1^{er} février 1983 (France) et 15 décembre 1983 (Belgique).

Entrée en vigueur : 1^{er} février 1984.

M.B. : 29 mai 1984.

20. ACCORD SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE L'UEBL ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE, ET ANNEXE, SIGNES A BRUXELLES LE 22 AVRIL 1981.

Entrée en vigueur : 22 avril 1981.

M.B. : pas publié.

21. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE HONGRIE SUR LA MODIFICATION DE L'ACCORD CONCLU LE 20 MARS 1967 A BRUXELLES CONCERNANT LE TRANSPORT DE VOYAGEURS ET DE MARCHANDISES PAR ROUTE EFFECTUE AU MOYEN DE VEHICULES COMMERCIAUX, SIGNE A BUDAPEST LE 24 AVRIL 1981.

Entrée en vigueur : 24 avril 1981 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1980).

M.B. : 24 novembre 1981.

O.N.U. : 29 septembre 1981.

22. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS DE PILOTAGE, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES DATEES A BRUXELLES LE 24 AVRIL 1981.

Entrée en vigueur : 1^{er} juillet 1981.

M.B. : 23 juin 1981.

Voir aussi : 19 avril 1839, 5 novembre 1842, 20 mai 1843.

23. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE MADAGASCAR RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE MADAGASCAR, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 28 AVRIL 1981.

Entrée en vigueur : 28 avril 1981.

M.B. : pas publié.

24. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DU MAROC RELATIVE A L'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIERE CIVILE, COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE ET DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION JURIDIQUE, SIGNÉE A RABAT LE 30 AVRIL 1981.

Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.

25. ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS AERIENS ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE TOGOLAISE, ANNEXE ET PROTOCOLE, SIGNES A BRUXELLES LE 12 MAI 1981.
Notifications prévues à l'article 19, 2 : 14 juillet 1983 (Belgique) et 25 octobre 1984 (Togo).
Application provisoire : 12 mai 1981.
Entrée en vigueur : 25 octobre 1984.
M.B. : 27 mars 1986.
OACI : 13 janvier 1986, n° 3226.
26. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DU MAROC RELATIF A LA RECONNAISSANCE RECIPROQUE DES PERMIS DE CONDUIRE NATIONAUX, ET ANNEXES, SIGNES A BRUXELLES LE 12 MAI 1981.
Entrée en vigueur : 12 mai 1981.
27. ACCORD ENTRE L'UEBL ET LE ROYAUME DU MAROC CONCERNANT LES TRANSPORTS ROUTIERS INTERNATIONAUX ET LE TRANSIT DE VOYAGEURS ET DE MARCHANDISES, SIGNE A BRUXELLES LE 12 MAI 1981.
Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.
28. PROTOCOLE ETABLI EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE L'ACCORD ENTRE L'UEBL ET LE ROYAUME DU MAROC CONCERNANT LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX ET LE TRANSIT DE VOYAGEURS ET DE MARCHANDISES, SIGNE A BRUXELLES LE 12 MAI 1981.
Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.
29. ACCORD, SIGNE A BONN LE 18 MAI 1981, MODIFIANT LE PROTOCOLE DE SIGNATURE DE L'ACCORD DU 3 AOUT 1959 COMPLETANT LA CONVENTION ENTRE LES ETATS PARTIES AU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD SUR LE STATUT DE LEURS FORCES, EN CE QUI CONCERNE LES FORCES ETRANGERES STATIONNEES EN REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE, MODIFIE PAR L'ACCORD DU 21 OCTOBRE 1971.
Dépositaire : U.S.A.
Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 10 novembre 1981.
Entrée en vigueur : 8 août 1982.
M.B. : 9 avril et 9 octobre 1982.
Voir aussi : 19 juin 1951.
30. ACCORD ENTRE L'UEBL ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH RELATIF A LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A DACCA LE 22 MAI 1981.
Approbation parlementaire : loi du 21 avril 1983.
Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.
31. ACCORD GENERAL RELATIF A LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH, SIGNE A DACCA LE 22 MAI 1981.

Entrée en vigueur : 22 mai 1981.

M.B. : pas publié.

32. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE L'INDE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE L'INDE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 26 MAI 1981.

Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.

M.B. : pas publié.

33. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE TENDANT A EVITER LA DOUBLE IMPOSITION DES REVENUS PROVENANT DE L'EXPLOITATION DES SERVICES AERIENS INTERNATIONAUX, SIGNE A ALGER LE 30 MAI 1981.

Entrée en vigueur : 25 septembre 1981 (avec effet au 1^{er} janvier 1975).

M.B. : 2 décembre 1981.

34. ACCORD ENTRE L'UEBL ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE BULGARIE RELATIF A L'ELARGISSEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE, INDUSTRIELLE ET TECHNIQUE ENTRE LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, SIGNE A SOFIA LE 1^{er} JUIN 1981.

Entrée en vigueur : 1^{er} juin 1981 (même durée que l'Accord à long terme sur le développement de la coopération économique, industrielle, scientifique et technique du 26 mars 1975).

M.B. : 8 janvier 1982.

O.N.U. : 31 juillet 1981, n° 20309.

35. PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 10 JUIN 1981, MODIFIANT L'ARTICLE 1^{er} DU TRAITE RELATIF A L'INSTITUTION ET AU STATUT D'UNE COUR DE JUSTICE BENELUX DU 31 MARS 1965.

Approbation parlementaire : loi du 19 septembre 1984.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 12 octobre 1984.

Entrée en vigueur : 1^{er} novembre 1984.

M.B. : 21 novembre 1984.

36. ACCORD, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A REYKJAVIK LE 11 JUIN 1981, MODIFIANT L'ARRANGEMENT ENTRE LA BELGIQUE ET L'ISLANDE RELATIF A LA PECHE DANS LES EAUX QUI ENTOURENT L'ISLANDE, ET LES ANNEXES I ET II, CONCLUS PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A REYKJAVIK LE 28 NOVEMBRE 1975.

Entrée en vigueur : 11 juin 1981.

M.B. : pas publié.

37. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES RELATIF A LA COOPERATION

DANS LE DOMAINE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES SCIENCES MEDICALES, SIGNE A MOSCOU LE 15 JUIN 1981.

Entrée en vigueur : 15 juin 1981.

M.B. : 23 décembre 1981.

O.N.U. : 31 juillet 1981, n° 20310.

38. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A ANKARA LE 16 JUIN 1981.

Entrée en vigueur : 16 juin 1981.

M.B. : pas publié.

39. ARRANGEMENT COMPLETANT L'ACCORD ADDITIONNEL A L'ACCORD DU 19 OCTOBRE 1977 ENTRE L'ORGANISATION EUROPEENNE DES BREVETS ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE RELATIF A LA CREATION DE L'AGENCE DE BERLIN DE L'OFFICE EUROPEEN DES BREVETS, SIGNE A BONN ET MUNICH LE 25 JUIN 1981.

Entrée en vigueur : 25 juin 1981 (avec effet rétroactif au 1^{er} mars 1980).

40. SIXIEME ACCORD INTERNATIONAL SUR L'ETAIN, ET ANNEXES A ET B, FAITS A GENEVE LE 26 JUIN 1981.

Dépositaire : O.N.U.

Approbation parlementaire : loi du 15 mai 1984.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 26 juin 1984.

Application provisoire : 1^{er} juillet 1982.

O.N.U. : 1^{er} juillet 1982, n° 21139.

41. ACCORD RELATIF A L'OCTROI D'UN PRET PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A KIGALI LE 7 JUILLET 1981.

Entrée en vigueur : 16 décembre 1981.

M.B. : pas publié.

42. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC, ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 17 JUILLET 1981.

Entrée en vigueur : 17 juillet 1981.

M.B. : pas publié.

43. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE L'INDE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNE-

MENT DE LA REPUBLIQUE DE L'INDE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 28 JUILLET 1981.

Entrée en vigueur : 28 juillet 1981.

M.B. : pas publié.

44. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 4 AOUT 1981.

Entrée en vigueur : 4 août 1981.

M.B. : pas publié.

45. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU ZIMBABWE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU ZIMBABWE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A SALISBURY LE 26 AOUT 1981.

Entrée en vigueur : 26 août 1981.

M.B. : pas publié.

46. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE BOLIVIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE BOLIVIE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 2 SEPTEMBRE 1981.

Entrée en vigueur : 2 septembre 1981.

M.B. : pas publié.

47. CONVENTION ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-ZELANDE TENDANT A EVITER LA DOUBLE IMPOSITION ET A PREVENIR L'EVASION FISCALE EN MATIERE D'IMPOT SUR LE REVENU, ET PROTOCOLE, SIGNES A BRUXELLES LE 15 SEPTEMBRE 1981.

Approbation parlementaire : loi du 8 août 1983.

Echange des instruments de ratification : 23 novembre 1983.

Entrée en vigueur : 8 décembre 1983.

M.B. : 6 décembre 1983.

(Dès l'entrée en vigueur de l'article 8 de cette Convention, l'Accord conclu entre la Belgique et la Nouvelle-Zélande par échange de lettres des 23 décembre 1975 et 20 janvier 1976 ne s'appliquera pas pendant la période d'application dudit article 8).

48. CONVENTION, CONCLUE PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES LE 18 SEPTEMBRE 1981, ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DES PAYS-BAS MODIFIANT L'ARTICLE 34 DE LA CONVENTION FIXANT LES LIMITES ENTRE

LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DES PAYS-BAS,
SIGNÉE A MAESTRICHT LE 8 AOUT 1943.

Entrée en vigueur : 1^{er} avril 1983.

M.B. : 25 août 1982 et 26 avril 1983.

49. PROTOCOLE, FAIT A BRUXELLES LE 8 OCTOBRE 1981, A L'ACCORD ENTRE LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER ET LES ETATS ACP A LA SUITE DE L'ADHESION DE LA REPUBLIQUE HELLENIQUE A LA COMMUNAUTE.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

50. PROTOCOLE ET ANNEXES I, II ET III, FAITS A BRUXELLES LE 8 OCTOBRE 1981, A LA DEUXIEME CONVENTION ACP-CEE A LA SUITE DE L'ADHESION DE LA REPUBLIQUE HELLENIQUE A LA COMMUNAUTE.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

51. ACCORD, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A ROME LES 31 AOUT ET 27 OCTOBRE 1981, MODIFIANT L'ARTICLE 6 DE LA CONVENTION CULTURELLE ENTRE LA BELGIQUE ET L'ITALIE, SIGNÉE A BRUXELLES LE 29 NOVEMBRE 1948.

Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.

52. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE THAILANDE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE THAILANDE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BANGKOK LE 29 OCTOBRE 1981.

Entrée en vigueur : 29 octobre 1981.

M.B. : pas publié.

53. ACCORD EN MATIERE DE MARINE MARCHANDE ENTRE L'UEBL ET LA REPUBLIQUE GABONAISE, SIGNE A BRUXELLES LE 29 OCTOBRE 1981.

Approbation parlementaire : loi du 30 janvier 1984.

Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.

54. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME HACHEMITE DE JORDANIE CONCERNANT L'EXEMPTION FISCALE RECIPROQUE EN MATIERE D'EXPLOITATION D'AERONEFS EN TRAFIC INTERNATIONAL, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A AMMAN LES 17 JUIN ET 31 OCTOBRE 1981.

Entrée en vigueur : 31 octobre 1981 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1976).

M.B. : 22 juin 1982.

55. CONVENTION D'EXTRADITION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DE NORVEGE, SIGNÉE A OSLO LE 3 NOVEMBRE 1981.

Echange des instruments de ratification : 14 février 1983.

Entrée en vigueur : 1^{er} avril 1983.

M.B. : 27 août 1983.

(Cette Convention abroge et remplace la Convention d'extradition entre la Belgique et la Norvège, signée à Stockholm le 26 avril 1870).

56. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DES PHILIPPINES RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DES PHILIPPINES, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A MANILLE LE 4 NOVEMBRE 1981.

Entrée en vigueur : 10 décembre 1981.

M.B. : pas publié.

57. PROTOCOLE CONCERNANT LA PERSONNALITE JURIDIQUE DU BUREAU BENELUX DES MARQUES ET DU BUREAU BENELUX DES DESSINS OU MODELES, SIGNE A BRUXELLES LE 6 NOVEMBRE 1981.

Approbation parlementaire : loi du 26 janvier 1984.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 10 février 1984.

Entrée en vigueur : 1^{er} août 1984.

M.B. : 29 juin 1984.

O.N.U. : 21 décembre 1984.

Voir aussi : 19 mars 1962.

58. CONVENTION SUR LA SUPPRESSION DE LA LEGALISATION DES ACTES PUBLICS ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, SIGNÉE A PARIS LE 9 NOVEMBRE 1981.

Notifications prévues à l'article 7 : 30 novembre 1981.

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1982.

M.B. : 12 février 1982.

O.N.U. : 30 mars 1983, n° 21791.

(Cette Convention abroge la Déclaration entre la Belgique et la France, du 29 novembre 1922, concernant la suppression de la légalisation des extraits d'actes de l'état civil).

59. AMENDEMENTS A LA CONVENTION INTERNATIONALE DU 1^{er} NOVEMBRE 1974 POUR LA SAUVEGARDE DE LA VIE HUMAINE EN MER, ET A L'ANNEXE, ADOPTES A LONDRES LE 20 NOVEMBRE 1981 PAR LE COMITE DE LA SECURITE MARITIME DE L'ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE CONSULTATIVE DE LA NAVIGATION MARITIME.

Ces Amendements ne sont pas encore entrés en vigueur.

60. AMENDEMENTS AU PROTOCOLE DU 17 FEVRIER 1978 RELATIF A LA CONVENTION INTERNATIONALE DE 1974 POUR LA SAUVEGARDE DE LA VIE HUMAINE EN MER, ADOPTES A LONDRES LE 20 NOVEMBRE 1981 PAR LE COMITE DE LA SECURITE MARITIME DE L'ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE CONSULTATIVE DE LA NAVIGATION MARITIME.

Ces Amendements ne sont pas encore entrés en vigueur.

61. AMENDEMENTS AU REGLEMENT INTERNATIONAL DE 1972 POUR PREVENIR LES ABORDAGES EN MER, ADOPTES A LONDRES LE 19 NOVEMBRE 1981 PAR L'ASSEMBLEE DE L'ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE CONSULTATIVE DE LA NAVIGATION MARITIME (RESOLUTION A.464 (XII)).

Entrée en vigueur : 1^{er} juin 1983.

M.B. : 31 mai 1983 (voir Arrêté royal du 18 mai 1983).

62. DECLARATION COMMUNE D'INTENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION EUROPEENNE DE RECHERCHE CONCERNANT LES MATERIAUX A HAUTE TEMPERATURE POUR SYSTEMES CONVENTIONNELS DE GENERATION ET DE CONVERSION D'ENERGIE ALIMENTES PAR DES COMBUSTIBLES FOSSILES, ET ANNEXES I ET II, (ACTION COST 501), FAITES A BRUXELLES LE 23 NOVEMBRE 1981.

63. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LA FRANCE, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES DATEES A PARIS LES 26 NOVEMBRE ET 1^{er} DECEMBRE 1981, CONFIRMANT LE VINGT ET UNIEME ARRANGEMENT SIGNE LE 17 SEPTEMBRE 1981, RELATIF A LA CREATION DE BUREAUX A CONTROLES NATIONAUX JUXTAPOSES A HENSIES (CANAL) ET CONDE (CANAL).

Entrée en vigueur : 1^{er} décembre 1981.

M.B. : 10 avril 1982 et 11 juin 1982.

O.N.U. : 30 mars 1983, n° 7335.

64. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'INDONESIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'INDONESIE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A JAKARTA LE 7 DECEMBRE 1981.

Entrée en vigueur : 7 décembre 1981.

M.B. : pas publié.

65. PROTOCOLE AU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD SUR L'ACCESSION DE L'ESPAGNE, FAIT A BRUXELLES LE 10 DECEMBRE 1981.

Dépositaire : U.S.A.

Notification d'approbation de la Belgique : 18 mars 1982.

Entrée en vigueur : 29 mai 1982.

Conformément à l'article 10 du Traité de l'Atlantique Nord, le *Royaume d'Espagne est devenu Partie à ce Traité le 30 mai 1982*, date à laquelle il a déposé son instrument d'adhésion auprès du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

M.B. : 31 août 1982.

66. CONVENTION ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU ZAIRE PORTANT SUR LE REGLEMENT DES DECOMPTES INTERNATIONAUX DE TELECOMMUNICATIONS ENTRE L'OFFICE NA-

TIONAL DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DU ZAIRE ET LA REGIE DES TELEGRAPHES ET DES TELEPHONES DE BELGIQUE, SIGNÉE A BRUXELLES LE 16 DECEMBRE 1981.

Entrée en vigueur : 16 décembre 1981.

M.B. : pas publié.

67. ACCORD, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A LA HAYE LE 30 DECEMBRE 1981, ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DES PAYS-BAS PORTANT ABROGATION DE L'ARTICLE 1^{er} DE L'ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DES PAYS-BAS EN MATIERE DE SECURITE SOCIALE APPLICABLE A LEURS RESSORTISANTS QUI ONT EXERCE UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE OUTRE-MER, SIGNE A LA HAYE LE 4 FEVRIER 1969.

Entrée en vigueur : 7 juillet 1982 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1982).

M.B. : 25 août 1982.

ACCORDS CONCLUS EN 1982

1. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE SUR LA FOURNITURE DE MAIS EN GRAINS AU TITRE D'AIDE ALIMENTAIRE, SIGNE A DAR ES SALAAM LE 2 JANVIER 1982.

Entrée en vigueur : 2 janvier 1982.

M.B. : pas publié.

2. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNE A DAKAR LE 15 JANVIER 1982.

Entrée en vigueur : 18 janvier 1982.

M.B. : pas publié.

3. MEMORANDUM D'ENTENTE SUR LE CONTROLE DES NAVIRES PAR L'ETAT DU PORT, ET AUTRES ANNEXES, SIGNE A PARIS LE 26 JANVIER 1982.

Entrée en vigueur : 1^{er} juillet 1982.

4. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BANGLADESH REPRESENTÉ PAR LE PRESIDENT RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BANGLADESH, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 28 JANVIER 1982.

Entrée en vigueur : 28 janvier 1982.

M.B. : pas publié.

5. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE FRANÇAISE AU SUJET DE L'AMELIORATION DE LA LYS MITOYENNE ENTRE DEULEMONT ET MENIN, ET ANNEXES I, II, III, IV ET V, SIGNÉES A BRUXELLES LE 3 FEVRIER 1982.

Approbation parlementaire : loi du 17 juin 1983.

Entrée en vigueur : 1^{er} juillet 1983.

M.B. : 26 août 1983.

6. ARRANGEMENT ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE RELATIF AUX PACAGES FRONTALIERS, ET ANNEXE, SIGNÉES A BRUXELLES LE 3 FEVRIER 1982.

Notifications prévues à l'article 11 : 10 mars et 3 juin 1982.

Entrée en vigueur : 1^{er} août 1982.

M.B. : 12 août 1982.

O.N.U. : 30 mars 1983, n° 21792.

7. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LA FRANCE RELATIF A LA NAVIGATION DE PETITS CONVOIS POUSSÉS SUR LE RESEAU NAVIGABLE BELGE, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES DATEES A BRUXELLES LE 3 FEVRIER 1982.

Entrée en vigueur : 3 mars 1982.

M.B. : pas publié.

8. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE SUR L'AMENAGEMENT DES VOIES DE NAVIGATION DU BASSIN DE L'ESCAUT AINSI QUE DE LA VOIE DIRECTE ENTRE CE BASSIN ET LE BASSIN DE LA MEUSE, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES LE 3 FEVRIER 1982.

Entrée en vigueur : 3 février 1982.

M.B. : pas publié.

9. ACCORD, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES LE 18 FEVRIER 1982, PORTANT ABROGATION DE L'ARTICLE 38 DE LA CONVENTION CONSULAIRE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SIGNÉE A BRUXELLES LE 8 MARS 1961.

Entrée en vigueur : 18 février 1982.

M.B. : 2 décembre 1982.

O.N.U. : 31 mars 1983, n° 7554.

10. ACCORD GENERAL D'ASSISTANCE EN PERSONNEL ENTRE LA BELGIQUE ET L'AUTORITE DE LA ROUTE TRANSAFRICAINE MOMBASA-LAGOS, SIGNÉ A BANGUI LE 19 FEVRIER 1982.

Entrée en vigueur : 19 février 1982.

M.B. : pas publié.

11. CONVENTION GENERALE DE COOPERATION ENTRE LA BELGIQUE ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AUTORITE

DE LA ROUTE TRANSAFRICAINE LAGOS-MOMBASA (ARTA),
SIGNÉE A BANGUI LE 19 FEVRIER 1982.

Entrée en vigueur : 19 février 1982.

M.B. : pas publié.

12. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LES
ETATS-UNIS D'AMERIQUE SUR LA SECURITE SOCIALE, ET PRO-
TOCOLE FINAL, SIGNES A WASHINGTON LE 19 FEVRIER 1982.

Approbation parlementaire : loi du 3 mai 1984.

Notifications prévues à l'article 25 : 25 mai 1984 (U.S.A.) et 29 mai
1984 (Belgique).

Entrée en vigueur : 1^{er} juillet 1984.

M.B. : 30 juin 1984.

Protocole additionnel : 23 novembre 1982.

13. ACCORD SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
ECONOMIQUE, INDUSTRIELLE, TECHNOLOGIQUE ET TECH-
NIQUE ENTRE L'UNION ECONOMIQUE-BELGO-LUXEMBOUR-
GEOISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE GABO-
NAISE, SIGNE A LIBREVILLE LE 25 FEVRIER 1982.

Entrée en vigueur : 25 février 1982.

M.B. : pas publié.

14. ACCORD ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU ROYAUME DE
BELGIQUE, DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE,
DE L'ESPAGNE, DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, DU ROYAU-
ME DES PAYS-BAS ET DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRE-
TAGNE ET D'IRLANDE DU NORD RELATIF AU PROGRAMME
AIRBUS, FAIT A BRUXELLES LE 1^{er} MARS 1982.

Dépositaire : Belgique.

Notification prévue à l'article 6 effectuée par la Belgique : 12 septembre
1983.

Entrée en vigueur : 3 janvier 1984.

M.B. : pas publié.

15. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BEL-
GIQUE ET LE CONSEIL EXECUTIF DE LA REPUBLIQUE DU
ZAIRE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE
ROYAUME DE BELGIQUE A LA REPUBLIQUE DU ZAIRE, ET
ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A KINSHASA LE 2 MARS 1982.

Entrée en vigueur : 11 juin 1982.

M.B. : pas publié.

16. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LA FRANCE, CONCLU PAR
ECHANGE DE NOTES DATEES A PARIS LE 5 MARS 1982, CONFIR-
MANT LE VINGT-DEUXIEME ARRANGEMENT SIGNE LE 7 JAN-
VIER 1982, RELATIF A LA CREATION DE BUREAUX A CON-
TROLES NATIONAUX JUSTAPOSES A MONT-SAINT-MARTIN
(ROUTE DE MONT-SAINT-MARTIN A AUBANGE).

Entrée en vigueur : 5 mars 1982.

M.B. : 26 juin 1982.

O.N.U. : 30 mars 1983, n° 7335.

Voir aussi : Accord de base du 30 mars 1962.

17. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI, ET ANNEXES, SIGNES A BUJUMBURA LE 11 MARS 1982.

Entrée en vigueur : 11 mars 1982.

M.B. : pas publié.

18. PROTOCOLE A L'ACCORD ENTRE LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER ET LA REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, A LA SUITE DE L'ADHESION DE LA REPUBLIQUE HELLENIQUE A LA COMMUNAUTE SIGNE A BRUXELLES LE 11 MARS 1982.

Notification prévue à l'article 10, effectuée par la Belgique : 10 mars 1983.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

19. PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 26 MARS 1982, ADDITIONNEL A LA CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE RELATIVE A L'EXTRADITION ET A L'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIERE PENALE, SIGNE A BUCAREST LE 14 OCTOBRE 1976.

Echange des instruments de ratification : 31 juillet 1984.

Entrée en vigueur : 1^{er} septembre 1984.

M.B. : 5 septembre 1984.

20. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE L'OUGANDA RELATIF AUX SERVICES AERIENS ENTRE LEURS TERRITOIRES RESPECTIFS, ET ANNEXE, SIGNE A BRUXELLES LE 26 MARS 1982.

Entrée en vigueur : 26 mars 1982.

M.B. : 5 novembre 1982.

21. TRAITE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE PORTANT RECTIFICATION DE LA FRONTIERE GERMANO-BELGE DANS LA ZONE DES RUISSEAUX FRONTIERES NORMALISEES BREITENBACH ET SCHWARZBACH, CERCLES D'AIX-LA-CHAPELLE ET DE MALMEDY, ET CINQ CARTES ANNEXES, SIGNE A BRUXELLES LE 26 MARS 1982.

Approbation parlementaire : loi du 10 janvier 1984.

Ce Traité n'est pas encore entré en vigueur.

22. ACCORD INSTITUANT UNE FONDATION EUROPEENNE, FAIT A BRUXELLES LE 29 MARS 1982.

Dépositaire : France.

Approbation parlementaire : loi du 24 mars 1985.

Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.

A cette même date a également été conclu à Bruxelles un Arrangement concernant l'institution d'un comité préparatoire.

23. PROTOCOLE ET ANNEXE, SIGNE A BRUXELLES LE 1^{er} AVRIL 1982, ADDITIONNEL A L'ACCORD ENTRE LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE SOCIALISTE FEDERALE DE YOUGOSLAVIE, D'AUTRE PART, A LA SUITE DE L'ADHESION DE LA REPUBLIQUE HELLENIQUE A LA COMMUNAUTE.

Notification prévue à l'article 11, effectuée par la Belgique : 12 novembre 1982.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

24. ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE SOCIALISTE DE SRI LANKA CONCERNANT LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 5 AVRIL 1982.

Approbation parlementaire : 17 janvier 1984.

Echange des instruments de ratification : 26 avril 1984.

Entrée en vigueur : 26 avril 1984.

M.B. : 17 mai 1984.

25. ACCORD CADRE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES NOUVELLES ET RENOUVELABLES, SIGNE A ALGER LE 8 AVRIL 1982.

Echange de lettres prévu à l'article 7 : 21 janvier 1983 (Belgique) et 28 novembre 1983 (Algérie).

Application provisoire : 8 avril 1982.

Entrée en vigueur : 29 novembre 1983.

M.B. : 22 décembre 1983.

26. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE D'ANGOLA RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE D'ANGOLA, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNE A LOANDA LE 23 AVRIL 1982.

Entrée en vigueur : 23 avril 1982.

M.B. : pas publié.

27. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE ALIMENTAIRE, SIGNE A DAKAR LE 26 AVRIL 1982.

Entrée en vigueur : 26 avril 1982.

M.B. : pas publié.

28. ACCORD DE COOPERATION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, SIGNE A BRUXELLES LE 5 MAI 1982.

Entrée en vigueur : 5 mai 1982.

M.B. : pas publié.

29. ACCORD PORTANT CREATION DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, ET ANNEXES A ET B, TELS QU'AMENDEES A LUSAKA LE 7 MAI 1982 (AMENDEMENT).

Dépositaire : O.N.U.

Approbation parlementaire : loi du 18 septembre 1981.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 15 février 1983.

Entrée en vigueur : 7 mai 1982 (pour la Belgique : 15 mars 1983).

M.B. : 3 juin 1982.

Voir aussi : Banque Africaine de Développement du 4 août 1963.

O.N.U. : 7 mai 1982, n° 7408.

30. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET L'ETAT D'ISRAEL RELATIF A LA RECONNAISSANCE RECIPROQUE DES PERMIS DE CONDUIRE NATIONAUX, ET ANNEXES, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES LE 10 MAI 1982.

Entrée en vigueur : 10 mai 1982.

M.B. : 3 juin 1982 (avis).

O.N.U. : 18 avril 1983, n° 21874.

31. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE EN MATIERE D'ECHANGE D'INFORMATIONS DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE NUCLEAIRE, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES LE 10 MAI 1982.

Entrée en vigueur : 10 mai 1982.

M.B. : pas publié.

O.N.U. : 30 mars 1983, n° 21793.

32. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE GABONAISE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE GABONAISE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A LIBREVILLE LE 13 MAI 1982.

Entrée en vigueur : 13 mai 1982.

M.B. : pas publié.

33. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU PEROU RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU PEROU, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 18 MAI 1982.

Entrée en vigueur : 27 avril 1983.

Fin : 31 décembre 2012.

M.B. : pas publié.

34. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA MALAISIE RELATIF A LA RECONNAISSANCE RECIPROQUE DES PERMIS DE CONDUIRE NATIONAUX, ET ANNEXES, DATES A BRUXELLES LES 4 ET 19 MAI 1982.

Entrée en vigueur : 19 mai 1982.

M.B. : 28 juillet 1982 (avis).

35. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LES EMIRATS ARABES UNIS RELATIF A LA RECONNAISSANCE RECIPROQUE DES PERMIS DE CONDUIRE NATIONAUX, ET ANNEXES, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES LES 11 ET 19 MAI 1982.

Entrée en vigueur : 19 mai 1982.

M.B. : 28 juillet 1982 (avis).

36. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE RELATIF A L'OCTROI D'UN PRET D'ETAT A ETAT PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE, SIGNE A BEIJING LE 21 MAI 1982.

Entrée en vigueur : 21 mai 1982.

M.B. : pas publié.

37. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE BOLIVIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE BOLIVIE, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 3 JUIN 1982.

Entrée en vigueur : 3 juin 1982.

M.B. : pas publié.

38. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE L'EQUATEUR RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE L'EQUATEUR, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 3 JUIN 1982.

Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.

M.B. : pas publié.

39. CONVENTION BENELUX EN MATIERE DE CONSERVATION DE LA NATURE ET DE PROTECTION DES PAYSAGES, FAITE A BRUXELLES LE 8 JUIN 1982.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 31 janvier 1983.

Entrée en vigueur : 1^{er} octobre 1983.

M.B. : 20 octobre 1983.

40. DECLARATION COMMUNE D'INTENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION EUROPEENNE DE RECHERCHE CONCERNANT L'ETUDE DES CONDITIONS TECHNIQUES ET ECONOMIQUES DE L'UTILISATION DES VEHICULES ROUTIERS ELECTRIQUES (ACTION COST 302), ET ANNEXES I ET II, FAITES A BRUXELLES LE 16 JUIN 1982.

41. ACCORD, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES LE 18 JUIN 1982, PORTANT MODIFICATION DE L'ARTICLE 5, § 1 DE L'ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DU PORTUGAL SUR LA SECURITE SOCIALE DES EMPLOYES DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI, SIGNE A BRUXELLES LE 13 JANVIER 1965.

Entrée en vigueur : 18 juin 1982.

M.B. : 25 septembre 1982.

42. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A ABIDJAN LE 21 JUIN 1982.

Entrée en vigueur : 21 juin 1982.

M.B. : pas publié.

43. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG RELATIF A LA CREATION DE BUREAUX A CONTROLES NATIONAUX JUXTAPOSES SUR L'AUTOROUTE ARLON-LUXEMBOURG A STERPENICH (ARLON) ET A STEINFORT, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A LUXEMBOURG LES 15 ET 24 JUIN 1982.

Entrée en vigueur : 28 juin 1982.

M.B. : 30 septembre 1982.

Voir aussi : 29 novembre 1961.

44. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE-BISSAU RELATIF A UNE AIDE ALIMENTAIRE, SIGNE A BISSAU LE 9 JUILLET 1982.

Entrée en vigueur : 9 juillet 1982.

M.B. : pas publié.

45. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU

GOVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN,
ET TROIS ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A YAOUNDE LE
12 JUILLET 1982.

Entrée en vigueur : 1^{er} septembre 1982.

46. CONVENTION PORTANT CREATION DE L'ORGANISATION EUROPEENNE DE TELECOMMUNICATION PAR SATELLITE « EUTELSAT », ET ANNEXES A ET B, FAITE A PARIS LE 15 JUILLET 1982.

Dépositaire : France.

Approbation parlementaire : 20 juin 1985.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 3 juillet 1985.

Entrée en vigueur : 1^{er} septembre 1985.

M.B. : 14 novembre 1985.

Un Accord d'exploitation relatif à l'Organisation européenne de télécommunication par satellite (Eutelsat), et Annexe, ont également été établis à Paris le 15 juillet 1982.

47. CONVENTION ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE HONGROISE TENDANT A EVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS ET A PREVENIR L'EVASION FISCALE EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU ET LA FORTUNE, ET PROTOCOLE, SIGNES A BUDAPEST LE 19 JUILLET 1982.

Approbation parlementaire : loi du 20 janvier 1984.

Echange des instruments de ratification :

Entrée en vigueur : 25 février 1984.

M.B. : 16 mars et 13 juin 1984.

48. ACCORD DE COOPERATION TECHNIQUE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE GABONAISE, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 20 JUILLET 1982.

Application provisoire : 20 juillet 1982.

(Cet Accord abroge l'Accord de coopération en personnel, conclu par échange de lettres le 14 juillet 1971).

49. PROTOCOLE MODIFIANT LA CONVENTION BENELUX CONCERNANT LE TRANSFERT DU CONTROLE DES PERSONNES VERS LES FRONTIERES EXTERIEURES DU TERRITOIRE DU BENELUX, SIGNE A BRUXELLES LE 18 AOUT 1982.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 9 mars 1983.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

50. ACCORD INTERNATIONAL DE 1983 SUR LE CAFE, ET ANNEXES 1, 2 ET 3, ADOPTES A LONDRES LE 16 SEPTEMBRE 1982.

Dépositaire : O.N.U.

Approbation parlementaire : loi du 25 septembre 1984.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 15 octobre 1984.

Application provisoire : 1^{er} octobre 1983.

M.B. : 3 décembre 1985.

51. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE RELATIF A L'OCTROI D'UN PRET DU GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A TUNIS LE 24 SEPTEMBRE 1982.

Entrée en vigueur : 24 septembre 1982.

M.B. : pas publié.

52. PROTOCOLE, FAIT A STRASBOURG LE 29 SEPTEMBRE 1982, ADDITIONNEL A L'ACCORD EUROPEEN RELATIF A L'ECHANGE DE SUBSTANCES THERAPEUTIQUES D'ORIGINE HUMAINE.

Voir : 1^{er} janvier 1983.

53. PROTOCOLE, FAIT A STRASBOURG LE 29 SEPTEMBRE 1982, ADDITIONNEL A L'ACCORD POUR L'IMPORTATION TEMPORAIRE EN FRANCHISE DE DOUANE, A TITRE DE PRET GRATUIT ET A DES FINS DIAGNOSTIQUES OU THERAPEUTIQUES, DE MATERIEL MEDICO-CHIRURGICAL ET DE LABORATOIRE DESTINE AUX ETABLISSEMENTS SANITAIRES.

Voir : 1^{er} janvier 1983.

54. PROTOCOLE, FAIT A STRASBOURG LE 29 SEPTEMBRE 1982, ADDITIONNEL A L'ACCORD EUROPEEN RELATIF A L'ECHANGE DES REACTIFS POUR LA DETERMINATION DES GROUPES SANGUINS DU 14 MAI 1962.

Voir : 1^{er} janvier 1983.

55. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 30 SEPTEMBRE 1982.

Entrée en vigueur : 30 septembre 1982.

M.B. : pas publié.

56. ACCORD INTERNATIONAL DE 1982 SUR LE JUTE ET LES ARTICLES EN JUTE, ANNEXES A ET B, FAITS A GENEVE LE 1^{er} OCTOBRE 1982.

Dépositaire : O.N.U.

Approbation parlementaire : loi du 15 mars 1985.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 15 avril 1985.

Application provisoire : 9 janvier 1984.

M.B. : 13 novembre 1985.

O.N.U. : 9 janvier 1984, n° 22672.

57. ACCORD, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES LE 14 OCTOBRE 1982, ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DES PAYS-BAS MODIFIANT LE REGLEMENT DU 20 MAI 1843 POUR L'EXECUTION DE L'ARTICLE IX DU TRAITE DU 19 AVRIL 1839 ET DU CHAPITRE II, SECTION 1 ET 2 DU TRAITE DU 5 NOVEMBRE 1842, POUR CE QUI CONCERNE LE PILOTAGE ET LA SURVEILLANCE COMMUNE.
Notifications prévues pour l'entrée en vigueur : 14 décembre 1982 (Belgique) et 29 mars 1983 (Pays-Bas).
Entrée en vigueur : 1^{er} juin 1983.
M.B. : 16 avril 1983.
58. CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'HARMONISATION DES CONTROLES DES MARCHANDISES AUX FRONTIERES, ET ANNEXES 1 A 7, FAITES A GENEVE LE 21 OCTOBRE 1982.
Dépositaire : O.N.U.
Entrée en vigueur : 15 octobre 1985 (non encore entrée en vigueur pour la Belgique).
59. CONVENTION ET ANNEXE, FAITES A BRUXELLES LE 25 OCTOBRE 1982, RELATIVE A L'ADHESION DE LA REPUBLIQUE HELLENIQUE A LA CONVENTION CONCERNANT LA COMPETENCE JUDICIAIRE ET L'EXECUTION DES DECISIONS EN MATIERE CIVILE ET COMMERCIALE AINSI QU'AU PROTOCOLE CONCERNANT SON INTERPRETATION PAR LA COUR DE JUSTICE, AVEC LES ADAPTATIONS Y APPORTEES PAR LA CONVENTION RELATIVE A L'ADHESION DU ROYAUME DE DANEMARK, DE L'IRLANDE ET DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD.
Approbation parlementaire en cours.
60. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS DE PILOTAGE, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES DATEES A BRUXELLES LE 28 OCTOBRE 1982.
Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1983.
M.B. : 29 décembre 1982.
Voir aussi : 19 avril 1839, 5 novembre 1842 et 20 mai 1843.
61. PROTOCOLE ET APPENDICE, FAITS A MONTREAL LE 3 NOVEMBRE 1982, PORTANT AMENDEMENT DE L'ACCORD SUR LE FINANCEMENT COLLECTIF DE CERTAINS SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE DU GROENLAND ET DES ILES FEROE, FAIT A GENEVE LE 25 SEPTEMBRE 1956.
Dépositaire : O.A.C.I.
Approbation parlementaire : loi du 5 avril 1985.
Dépôt de l'instrument d'acceptation de la Belgique : 21 mai 1985.
Application provisoire : 1^{er} janvier 1983 (à l'exception de l'article 10).
M.B. : 7 décembre 1985.

62. PROTOCOLE ET APPENDICE, FAITS A MONTREAL LE 3 NOVEMBRE 1982, PORTANT AMENDEMENT DE L'ACCORD SUR LE FINANCEMENT COLLECTIF DE CERTAINS SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE D'ISLANDE, FAIT A GENEVE LE 25 SEPTEMBRE 1956.

Dépositaire : O.A.C.I.

Approbation parlementaire : loi du 5 avril 1985.

Dépôt de l'instrument d'acceptation de la Belgique : 21 mai 1985.

Application provisoire : 1^{er} janvier 1983 (à l'exception de l'article 9).

M.B. : 7 décembre 1985.

63. PROTOCOLE ET ANNEXES, FAITS A PARIS LE 16 NOVEMBRE 1982, PORTANT MODIFICATION DE LA CONVENTION DU 31 JANVIER 1963 COMPLEMENTAIRE A LA CONVENTION DE PARIS DU 29 JUILLET 1960 SUR LA RESPONSABILITE CIVILE DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE NUCLEAIRE, TELLE QU'AMENDEE PAR LE PROTOCOLE ADDITIONNEL DU 28 JANVIER 1964.

Dépositaire : Belgique.

Approbation parlementaire : loi du 3 juillet 1985.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 20 août 1985.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

M.B. : 30 août 1985, 7 novembre 1985 et 8 février 1986.

64. PROTOCOLE, FAIT A PARIS LE 16 NOVEMBRE 1982, PORTANT MODIFICATION DE LA CONVENTION DU 29 JUILLET 1960 SUR LA RESPONSABILITE CIVILE DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE NUCLEAIRE TELLE QU'AMENDEE PAR LE PROTOCOLE ADDITIONNEL DU 28 JANVIER 1964.

Dépositaire : O.C.D.E.

Approbation parlementaire : loi du 3 juillet 1985.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 19 septembre 1985.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

M.B. : 30 août 1985, 7 novembre 1985 et 8 février 1986.

65. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A ANKARA LE 23 NOVEMBRE 1982.

Entrée en vigueur : 23 novembre 1982.

M.B. : pas publié.

66. PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 23 NOVEMBRE 1982, ADDITIONNEL A LA CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LES ETATS UNIS D'AMERIQUE SUR LA SECURITE SOCIALE DU 19 FEVRIER 1982.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

67. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DES PHILIPPINES RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DES PHILIPPINES, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A MANILLE LE 29 NOVEMBRE 1982.

Entrée en vigueur : 29 novembre 1982.

M.B. : pas publié.

68. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE RELATIVE A L'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIERE CIVILE, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 29 NOVEMBRE 1982.

Echange des instruments de ratification : 12 décembre 1984.

Entrée en vigueur : 11 janvier 1985.

M.B. : 10 janvier 1985.

69. ACCORD EN MATIERE DE MARINE MARCHANDE ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE DU SENEGAL, SIGNE A DAKAR LE 1^{er} DECEMBRE 1982.

Approbation parlementaire : loi du 12 avril 1984.

Notifications prévues à l'article 24 : 9 mai 1984 (Belgique) et 3 septembre 1984 (Sénégal).

Entrée en vigueur : 3 septembre 1984.

M.B. : 28 mars 1985.

70. ACCORD DE CONCERTATION COMMUNAUTE-COST RELATIF A UNE ACTION CONCERTEE DANS LE DOMAINE DE L'EFFET DES TRAITEMENTS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES DES DENREES ALIMENTAIRES (ACTION COST 90bis), ET ANNEXES A, B ET C, FAITS A BRUXELLES LE 9 DECEMBRE 1982.

71. DECLARATION COMMUNE D'INTENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION EUROPEENNE DE RECHERCHE POUR LE CODAGE DE SIGNAUX VIDEO A LARGE BANDE (ACTION COST 211bis), ET ANNEXES I ET II, FAITES A BRUXELLES LE 9 DECEMBRE 1982.

72. CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, ET ANNEXES I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII ET IX, FAITES A MONTEGO BAY LE 10 DECEMBRE 1982.

Dépositaire : O.N.U.

Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.

Voir aussi : 29 avril 1958.

73. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES AU CAIRE LE 28 DECEMBRE 1982.

Entrée en vigueur : 15 juin 1983.

M.B. : pas publié.

ACCORDS CONCLUS EN 1983

1. PROTOCOLE, FAIT A STRASBOURG LE 29 SEPTEMBRE 1982 ET OUVERT A L'ACCEPTATION LE 1^{er} JANVIER 1983, ADDITIONNEL A L'ACCORD EUROPEEN RELATIF A L'ECHANGE DE SUBSTANCES THERAPEUTIQUES D'ORIGINE HUMAINE DU 15 DECEMBRE 1958.

Dépositaire : Conseil de l'Europe.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 16 janvier 1984.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

2. PROTOCOLE, FAIT A STRASBOURG LE 29 SEPTEMBRE 1982 ET OUVERT A L'ACCEPTATION LE 1^{er} JANVIER 1983, ADDITIONNEL A L'ACCORD POUR L'IMPORTATION TEMPORAIRE EN FRANCHISE DE DOUANE, A TITRE DE PRET GRATUIT ET A DES FINS DIAGNOSTIQUES OU THERAPEUTIQUES, DE MATERIEL MEDICO-CHIRURGICAL ET DE LABORATOIRE DESTINE AUX ETABLISSEMENTS SANITAIRES DU 28 AVRIL 1960.

Dépositaire : Conseil de l'Europe.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 20 juillet 1984.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

3. PROTOCOLE, FAIT A STRASBOURG LE 29 SEPTEMBRE 1982 ET OUVERT A L'ACCEPTATION LE 1^{er} JANVIER 1983, ADDITIONNEL A L'ACCORD EUROPEEN RELATIF A L'ECHANGE DES REACTIFS POUR LA DETERMINATION DES GROUPES SANGUINS DU 14 MAI 1962.

Dépositaire : Conseil de l'Europe.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 16 janvier 1984.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

4. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DE DANEMARK SUR LE TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS ET DE MARCHANDISES, SIGNE A BRUXELLES LE 6 JANVIER 1983.

Entrée en vigueur : 5 février 1983.

M.B. : 26 avril 1983.

Cet Accord annule et remplace la Convention du 20 septembre 1965 et l'Accord du 4 février 1966 (Voir *Moniteur belge* du 10 juin 1983.)

5. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE TENDANT A EVITER LA DOUBLE IMPOSITION DES REVENUS PROVENANT DE L'EXPLOITATION DE NAVIRES EN TRAFIC INTERNATIONAL, SIGNE A ALGER LE 11 JANVIER 1983.

Notifications prévues à l'article 5 : 27 juillet 1983 (Belgique) et 17 août 1984 (Algérie).

Entrée en vigueur : 1^{er} octobre 1984.

M.B. : 7 septembre 1984 et 21 septembre 1984.

6. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE L'INDE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE L'INDE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A NEW DELHI LE 17 JANVIER 1983.
Entrée en vigueur : 17 janvier 1983.
M.B. : pas publié.
7. CONVENTION ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE SOCIALISTE DE SRI LANKA TENDANT A EVITER LA DOUBLE IMPOSITION ET A PREVENIR L'EVASION FISCALE EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU ET LA FORTUNE, ET PROTOCOLE, SIGNE A COLOMBO LE 3 FEVRIER 1983.
Approbation parlementaire : loi du 20 décembre 1984.
Echange des instruments de ratification : 28 mai 1985.
Entrée en vigueur : 12 juin 1985.
M.B. : 22 juin et 19 septembre 1985.
8. ACCORD AVEC ANNEXE, FAIT A BRUXELLES LE 3 FEVRIER 1983, MODIFIANT L'ACCORD DE CONCERTATION COMMUNAUTE-COST RELATIF A UNE ACTION CONCERTEE DANS LE DOMAINE DE L'ANALYSE DES MICROPOLLUANTS ORGANIQUES DANS L'EAU (ACTION COST 64 bis).
Voir aussi : 27 mars 1980.
9. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE GABONAISE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE GABONAISE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A LIBREVILLE LE 4 FEVRIER 1983.
Entrée en vigueur : 4 février 1983.
Fin : 31 décembre 2012.
M.B. : pas publié.
10. ACCORD ENTRE L'UEBL ET LA REPUBLIQUE DE CHYPRE RELATIF AUX TRANSPORTS ROUTIERS INTERNATIONAUX, SIGNE A BRUXELLES LE 14 FEVRIER 1983.
Notifications prévues à l'article 10 : 13 avril 1983 (Belgique) et 21 août 1984 (Chypre).
Entrée en vigueur : 21 août 1984.
M.B. : 30 octobre 1984.
11. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DES PAYS-BAS RELATIF A L'IMPUTATION RECIPROQUE DES STOCKS DE PETROLE BRUT, DE PRODUITS INTERMEDIAIRES DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS, SIGNE A BRUXELLES LE 14 FEVRIER 1983.
Echange de lettres prévu à l'article 12 : 15 avril 1983 (Belgique) et 28 octobre 1983 (Pays-Bas).

Entrée en vigueur : 28 novembre 1983.

M.B. : 15 février 1984.

12. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA JAMAÏQUE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA JAMAÏQUE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 14 FEVRIER 1983.

Entrée en vigueur : 14 février 1983.

Fin : 31 décembre 2012.

M.B. : pas publié.

13. AVENANT, SIGNE A BRUXELLES LE 14 FEVRIER 1983, MODIFIANT ET COMPLETANT LA CONVENTION ENTRE LA BELGIQUE ET LE MAROC TENDANT A EVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS ET A REGLER CERTAINES AUTRES QUESTIONS EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU, ET PROTOCOLE FINAL, SIGNE A RABAT LE 4 MAI 1972.

Cet Avenant n'est pas encore entré en vigueur.

14. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU NIGER RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU NIGER, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A NIAMEY LE 17 FEVRIER 1983.

Entrée en vigueur : 1^{er} juillet 1983.

Fin : 31 décembre 2012.

M.B. : pas publié.

15. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'INDONESIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'INDONESIE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A JAKARTA LE 24 FEVRIER 1983.

Entrée en vigueur : 24 février 1983.

Fin : 31 décembre 2012.

M.B. : pas publié.

16. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA BELGIQUE ET L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE RELATIF A LEUR COOPERATION POUR L'OCTROI D'ASSISTANCE AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT, SIGNE A ROME LE 1^{er} MARS 1983.

Entrée en vigueur : 1^{er} mars 1983.

M.B. : pas publié.

17. PROTOCOLE, FAIT A OSLO LE 2 MARS 1983, PORTANT AMENDEMENT DE LA CONVENTION POUR LA PREVENTION DE LA

POLLUTION MARINE PAR LES OPERATIONS D'IMMERSION EFFECTUEES PAR LES NAVIRES ET AERONEFS DU 15 FEVRIER 1972.

Dépositaire : Norvège.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

18. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU LESOTHO RELATIF A LA RECONNAISSANCE DE LA VALIDITE DES PERMIS DE CONDUIRE DANS LES DEUX PAYS, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A MASERU LE 27 SEPTEMBRE 1982 ET A BRUXELLES LE 17 MARS 1983.

Entrée en vigueur : 17 mars 1983.

M.B. : 18 mai 1983 (avis).

19. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE CONSEIL EXECUTIF DE LA REPUBLIQUE DU ZAIRE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE ROYAUME DE BELGIQUE A LA REPUBLIQUE DU ZAIRE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A KINSHASA LE 17 MARS 1983.

Entrée en vigueur : 1^{er} avril 1983.

M.B. : pas publié.

20. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A DAR ES SALAM LE 21 MARS 1983.

Entrée en vigueur : 21 mars 1983.

Fin : 31 décembre 2013.

21. CONVENTION SUR LE TRANSFEREMENT DES PERSONNES CONDAMNEES, FAITE A STRASBOURG LE 21 MARS 1983.

Dépositaire : Conseil de l'Europe.

Signature par la Belgique, non encore suivie de ratification.

22. PROTOCOLE, FAIT A STRASBOURG LE 21 MARS 1983, ADDITIONNEL AU PROTOCOLE A L'ARRANGEMENT EUROPEEN POUR LA PROTECTION DES EMISSIONS DE TELEVISION DU 22 JUIN 1960.

Dépositaire : Conseil de l'Europe.

Approbation parlementaire : loi du 31 janvier 1985.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 28 décembre 1984.

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1985.

M.B. : 11 mai 1985.

23. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE

AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A COTONOU LE 28 MARS 1983.

Entrée en vigueur : 28 mars 1983.

M.B. : pas publié.

24. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE RELATIF A L'OCTROI D'UN PRET DU GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE, ET UN ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A TUNIS LE 18 AVRIL 1983.

Entrée en vigueur : 18 avril 1983.

Fin : 31 décembre 2013.

M.B. : pas publié.

25. DECLARATION COMMUNE D'INTENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION EUROPEENNE DE RECHERCHE CONCERNANT LA METALLURGIE DES POUDRES (ACTION COST 503), ET ANNEXES I ET II, FAITE A BRUXELLES LE 21 AVRIL 1983.

Signature par la Belgique : 5 octobre 1983.

26. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE ZAMBIE RELATIF AU PERSONNEL BELGE DE COOPERATION, SIGNE A LUSAKA LE 27 AVRIL 1983.

Entrée en vigueur : 27 avril 1983.

Fin : 26 avril 1988.

M.B. : pas publié.

27. ACCORD DE COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, D'UNE PART, ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE, D'AUTRE PART, SIGNE A ALGER LE 28 AVRIL 1983.

Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.

28. PROTOCOLE N° 6 A LA CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES DU 4 NOVEMBRE 1950, CONCERNANT L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT, FAIT A STRASBOURG LE 28 AVRIL 1983.

Dépositaire : Conseil de l'Europe.

Entrée en vigueur : 1^{er} mars 1985.

Ce protocole n'est pas encore ratifié par la Belgique.

29. CONVENTION ENTRE LA BELGIQUE ET L'ITALIE EN VUE D'EVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS ET DE PREVENIR LA FRAUDE ET L'EVASION FISCALE EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU, ET PROTOCOLE FINAL, SIGNES A ROME LE 29 AVRIL 1983.

Approbation parlementaire en cours.

Cette Convention abrogera et remplacera, aux conditions de l'article 30, 3, la Convention entre la Belgique et l'Italie en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu du 19 octobre 1970.

30. ACCORD DE COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNOLOGIQUE ENTRE L'UEBL ET LA REPUBLIQUE TUNISIENNE, SIGNE A BRUXELLES LE 5 MAI 1983.

Echange des instruments de ratification : 11 octobre 1984.

Entrée en vigueur : 11 octobre 1984.

M.B. : 21 novembre 1984.

31. PROTOCOLE, FAIT A WASHINGTON LE 10 MAI 1983, PORTANT NOUVELLE PROROGATION DE LA CONVENTION SUR LE COMMERCE DU BLE DU 29 MARS 1971.

Dépositaire : U.S.A.

Approbation parlementaire anticipée : loi du 29 juin 1977.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

Ce Protocole comprend le préambule des Protocoles portant prorogation de l'Accord international sur le blé de 1971.

32. PROTOCOLE, FAIT A WASHINGTON LE 10 MAI 1983, PORTANT NOUVELLE PROROGATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'AIDE ALIMENTAIRE DU 11 MARS 1983.

Dépositaire : U.S.A.

Approbation parlementaire anticipée : loi du 2 février 1983.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

33. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE HONGROISE RELATIVE A L'EXTRACTION ET A L'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIERE PENALE, SIGNEE A BRUXELLES LE 11 MAI 1983.

Entrée en vigueur : 1^{er} décembre 1983.

M.B. : 17 novembre 1983.

Cette Convention abroge entre la Belgique et la Hongrie : la Convention entre la Belgique et l'Autriche-Hongrie, signée à Vienne le 12 janvier 1881 (*M.B.* : 12 avril 1881).

34. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE HONGROISE, SIGNE A BRUXELLES LE 11 MAI 1983, EN VUE DE FACILITER L'APPLICATION DE LA CONVENTION DE LA HAYE DU 1^{er} MARS 1954 RELATIVE A LA PROCEDURE CIVILE.

Notifications prévues à l'article 18 : 17 janvier 1984 (Hongrie) et 6 février 1984 (Belgique).

Entrée en vigueur : 1^{er} avril 1984 (même durée que la Convention relative à la procédure civile conclue à La Haye le 1^{er} mars 1954).

M.B. : 21 février 1984.

Cet Accord remplace l'Accord tendant à faciliter l'application de la Convention de La Haye du 1^{er} mars 1954 relative à la procédure civile, conclu par échange de notes datées à Budapest les 2 juillet 1971 et 20 juin 1972 (*M.B.* : 29 août 1972).

35. AMENDEMENT, ADOPTE A GABORONE (BOTSWANA) LE 17 MAI 1983, A L'ARTICLE XXI DE LA CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES, MENACEES D'EXTINCTION DU 3 MARS 1973.

Dépositaire : Suisse.

Cet Amendement n'est pas encore entré en vigueur.

36. CONVENTION PORTANT CREATION D'UNE ORGANISATION EUROPEENNE POUR L'EXPLOITATION DE SATELLITES METEOROLOGIQUES (EUMETSAT), ET ANNEXES I ET II, FAITE A GENEVE LE 24 MAI 1983.

Dépositaire : Suisse.

Approbation parlementaire : loi du 2 septembre 1985.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 4 octobre 1985.

Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.

37. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE BOLIVIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE BOLIVIE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A LA PAZ LE 3 JUIN 1983.

Entrée en vigueur : 3 juin 1983.

M.B. : pas publié.

38. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE, ET ECHANGE DE LETTRES, DATEES A ANKARA LE 3 JUIN 1983.

L'échange de lettres prévu à l'article 8 a été effectué le 3 juin 1983.

Entrée en vigueur : 3 juin 1983.

M.B. : pas publié.

39. CONVENTION INTERNATIONALE SUR LE SYSTEME HARMONISE DE DESIGNATION ET DE CODIFICATION DES MARCHANDISES, ET ANNEXE, FAITES A BRUXELLES LE 14 JUIN 1983.

Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.

40. IMPLEMENTING AGREEMENT FOR A PROGRAMME OF RESEARCH, DEVELOPMENT AND DEMONSTRATION ON DISTRICT HEATING, AND ANNEX, DONE IN PARIS THE 7th DAY OF JULY 1983.

41. PROTOCOLE, FAIT A BRUXELLES LE 20 JUILLET 1983, A L'ACCORD ENTRE LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER ET LA REPUBLIQUE TUNISIENNE, A LA SUITE DE L'ADHESION DE LA REPUBLIQUE HELLENIQUE A LA COMMUNAUTE.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

42. ACCORD BELGO-ANGOLAIS SUR LA COOPERATION ENERGETIQUE (SADCC), SIGNE A LUANDA LE 26 JUILLET 1983.

Application provisoire : 26 juillet 1983.

43. ACCORD GENERAL SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE D'ANGOLA, SIGNE A LUANDA LE 26 JUILLET 1983.

Application provisoire : 26 juillet 1983.

44. PROTOCOLE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DU ZAIRE RELATIF AU REGLEMENT DE L'INDEMNISATION DES BIENS ZAIRIANISES AYANT APPARTENU A DES PERSONNES MORALES BELGES N'AYANT PAS PU OBTENIR UN REGLEMENT D'INDEMNISATION OU DE RETROCESSION DE LEURS BIENS ZAIRIANISES, SIGNE A KINSHASA LE 24 JUILLET 1983.

Entrée en vigueur : 24 juillet 1983.

M.B. : 8 février 1984.

45. ACCORD SUR LE TRANSPORT MARITIME ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO, SIGNE A BRAZZAVILLE LE 27 JUILLET 1983.

Approbation parlementaire : loi du 20 septembre 1985.

Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.

46. ACCORD GENERAL SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO, SIGNE A BRAZZAVILLE LE 27 JUILLET 1983.

Entrée en vigueur : 27 juillet 1983.

M.B. : pas publié.

47. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE RELATIF A L'OCTROI D'UN PRET D'ETAT A ETAT PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE CHINE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BEIJING LE 30 JUILLET 1983.

Entrée en vigueur : 30 juillet 1983.

Fin : 31 décembre 2013.

M.B. : pas publié.

48. ACCORD AVEC ANNEXES, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A KINSHASA LE 30 JUILLET 1983, RELATIF AUX MODALITES DE LIQUIDATION DU FONDS DE CONTREPARTIE D'ORIGINE BELGE DU 14 NOVEMBRE 1979.
Entrée en vigueur : 30 juillet 1983.
Fin : 31 décembre 1984.
M.B. : pas publié.
49. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE HONGROISE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION JURIDIQUE, SIGNÉE A BUDAPEST LE 5 SEPTEMBRE 1983.
Echange des instruments de ratification : 24 juillet 1985.
Entrée en vigueur : 23 août 1985.
M.B. : 14 août 1985.
50. AMENDEMENT, SIGNE A BRUXELLES LE 6 SEPTEMBRE 1983, AU PROTOCOLE D'EXECUTION ET AU PROTOCOLE DE SIGNATURE ANNEXES AU PROTOCOLE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG RELATIF A L'ASSOCIATION MONETAIRE DU 9 MARS 1981.
Approbation parlementaire : loi du 30 mars 1984.
Entrée en vigueur : 1^{er} juillet 1984.
M.B. : 17 mai 1984 et 20 décembre 1984.
Voir aussi : 21 juillet 1921 (création de l'U.E.B.L.).
51. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LE ZAIRE, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A KINSHASA LES 25 JUILLET ET 9 SEPTEMBRE 1983 PORTANT MODIFICATION DE L'ACCORD RELATIF AU TRANSPORT AERIEN DU 10 SEPTEMBRE 1965.
Entrée en vigueur : 9 septembre 1983.
52. ACCORD CONCERNANT LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER DU NORD PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES, ET ANNEXE, FAIT A BONN LE 13 SEPTEMBRE 1983.
(Cet Accord abrogera l'Accord concernant la coopération en matière de lutte contre la pollution des eaux de la mer du Nord par les hydrocarbures fait à Bonn le 9 juin 1969.)
Dépositaire : République fédérale d'Allemagne.
Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.
53. CONVENTION DE COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN DE LA RIVIERE KAGERA ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE, SIGNÉE A KIGALI LE 15 SEPTEMBRE 1983.
Entrée en vigueur : 15 septembre 1983.
M.B. : pas publiée.

54. DECLARATION COMMUNE D'INTENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION EUROPEENNE DE RECHERCHE CONCERNANT LES MATERIAUX POUR TURBINES A VAPEUR (ACTION COST 505), ET ANNEXES I ET II, FAITE A BRUXELLES LE 6 OCTOBRE 1983.
55. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS DE PILOTAGE, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES DATEES A BRUXELLES LE 28 OCTOBRE 1983.
Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1984.
Fin : 31 décembre 1984.
M.B. : 24 décembre 1983.
Nouvel Accord : 31 octobre 1984.
Voir aussi : Pays-Bas, Paix (art. 9), Londres, 19 avril 1839.
Pilotage et Surveillance commune, La Haye, 5 novembre 1842.
Conventions et Règlements, Anvers, 20 mai 1843.
56. CONVENTION ENTRE L'UEBL ET LA REPUBLIQUE RWANDAISE CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, SIGNEE A KIGALI LE 2 NOVEMBRE 1983.
Approbation parlementaire : loi du 17 mai 1985.
Echange de lettres prévu à l'article 13 : 15 mars 1985 (Rwanda) et 10 juin 1985 (Belgique).
Entrée en vigueur : 1^{er} août 1985.
M.B. : 2 août 1985.
57. ACCORD ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU ROYAUME DE BELGIQUE ET DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE EN MATIERE DE MARINE MARCHANDE, SIGNE A DAR ES SALAAM LE 5 NOVEMBRE 1983.
Approbation parlementaire : loi du 20 septembre 1985.
Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.
58. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE L'INDE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE L'INDE, ET ECHANGES DE LETTRES, FAITS A NEW DELHI LE 8 NOVEMBRE 1983.
Entrée en vigueur : 8 novembre 1983.
M.B. : pas publié.
59. DEUXIEME PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 10 NOVEMBRE 1983, PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT D'EXECUTION DE LA LOI UNIFORME BENELUX SUR LES MARQUES DE PRODUITS DU 19 MARS 1962.
Approbation parlementaire en cours.

60. BENELUX, MARQUES DE PRODUITS, BRUXELLES, 19 MARS 1962. PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 10 NOVEMBRE 1983, PORTANT MODIFICATION DE LA LOI UNIFORME Y ANNEXE.
Approbation parlementaire en cours.
61. PROTOCOLE SUR LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE, SIGNE A BEIJING LE 14 NOVEMBRE 1983.
Entrée en vigueur : 14 novembre 1983 (même durée que l'Accord entre l'U.E.B.L. et la République Populaire de Chine sur la coopération économique, industrielle, scientifique et technologique signé à Beijing le 23 novembre 1979).
M.B. : pas publié.
62. ACCORD INTERNATIONAL DE 1983 SUR LES BOIS TROPICAUX, ET ANNEXES A, B ET C, FAITS A GENEVE LE 18 NOVEMBRE 1983.
Dépositaire : O.N.U.
Approbation parlementaire : loi du 3 février 1986.
Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 21 février 1986.
Application provisoire par la Belgique : 28 septembre 1984.
M.B. : pas publié.
63. ACCORD MARITIME ENTRE L'UEBL ET LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE, SIGNE A BRUXELLES LE 23 NOVEMBRE 1983.
Approbation parlementaire en cours.
64. CONVENTION ENTRE L'UEBL ET LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, SIGNEE A BRUXELLES LE 23 NOVEMBRE 1983.
Approbation parlementaire en cours.
65. ACCORD ENTRE LE CONSEIL EXECUTIF DE LA REPUBLIQUE DU ZAIRE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE ROYAUME DE BELGIQUE A LA REPUBLIQUE DU ZAIRE, ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A KINSHASA LE 28 NOVEMBRE 1983.
Echange de lettres prévu à l'article 7 : 16 janvier 1984.
Entrée en vigueur : 16 janvier 1984.
Fin : 31 décembre 2014.
M.B. : pas publié.
66. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRÉSIL SUR LA RECONNAISSANCE RECIPROQUE DES PERMIS DE CONDUIRE NATIONAUX, ET ANNEXES A ET B, SIGNE A BRASILIA LE 29 NOVEMBRE 1983.

Entrée en vigueur : 29 novembre 1983.

M.B. : 11 février 1984 (avis).

O.N.U. : 19 décembre 1983, n° 22530.

67. PROTOCOLE ENTRE L'UEBL ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE CONCERNANT L'APPROFONDISSEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE, INDUSTRIELLE ET TECHNIQUE SUR LES MARCHES TIERS, SIGNE A BRUXELLES LE 2 DECEMBRE 1983.

Notifications prévues au point 8 : 20 janvier 1984 (Belgique) et 16 février 1984 (Roumanie).

Entrée en vigueur : 16 février 1984 (même durée que l'Accord du 27 mai 1976).

M.B. : pas publié.

68. ACCORD DE PRET ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE L'EQUATEUR RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE L'EQUATEUR, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A QUITO LE 5 DECEMBRE 1983.

Entrée en vigueur : 5 décembre 1983.

M.B. : pas publié.

69. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE GABONAISE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE GABONAISE, ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A LIBREVILLE LE 10 DECEMBRE 1983.

Entrée en vigueur : 10 décembre 1983.

M.B. : pas publié.

70. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DES PHILIPPINES RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DES PHILIPPINES ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A MANILLE LE 13 DECEMBRE 1983.

Entrée en vigueur : 13 décembre 1983.

M.B. : pas publié.

71. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES AU CAIRE LE 14 DECEMBRE 1983.

Entrée en vigueur : 30 mai 1984.

M.B. : pas publié.

72. PROTOCOLE, FAIT A PARIS LE 15 DECEMBRE 1983, MODIFIANT LA CONVENTION PORTANT CREATION DE L'ORGANISATION EUROPEENNE DE TELECOMMUNICATIONS PAR SATELLITE (EUTELSAT) DU 15 JUILLET 1982.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

ACCORDS CONCLUS EN 1984

1. ACCORD GENERAL RELATIF A LA COOPERATION AU DEVELOPEMENT ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ET ANNEXES I ET II, SIGNE A DAR ES SALAAM, LE 3 JANVIER 1984.

Application provisoire : 3 janvier 1984.

2. MEMORANDUM D'ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LA FRANCE RELATIF A LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DES REACTEURS SURGENERATEURS A METAL LIQUIDE, ET ANNEXE, FAIT A PARIS LE 10 JANVIER 1984.

Entrée en vigueur : 10 janvier 1984.

M.B. : pas publié.

3. ACCORD, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A OTTAWA LE 16 JANVIER 1984, PORTANT MODIFICATION DE L'ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LE CANADA RELATIF AUX TRANSPORTS AERIENS DU 30 AOUT 1949.

Entrée en vigueur : 16 janvier 1984.

M.B. : pas publié.

4. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE GABONAISE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE GABONAISE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A LIBREVILLE LE 24 JANVIER 1984.

Entrée en vigueur : 24 janvier 1984.

M.B. : pas publié.

5. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE GABONAISE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE GABONAISE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 24 JANVIER 1984.

Entrée en vigueur : 24 janvier 1984.

M.B. : pas publié.

6. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE CONCERNANT LES TRANSPORTS ROUTIERS INTERNATIONAUX DE VOYAGEURS ET DE MARCHANDISES ET PROTOCOLE, SIGNES A BRUXELLES LE 27 JANVIER 1984.

Notifications prévues à l'article 20 : 2 avril 1984 (Belgique) et 14 août 1984 (Roumanie).

Entrée en vigueur : 13 septembre 1984.

M.B. : 12 septembre 1984.

Cet Accord abroge l'Accord sur le transport des marchandises effectué par des véhicules commerciaux par la route signé à Bucarest le 22 septembre 1967.

7. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE RELATIF A L'UNITE U.S. GROUND LAUNCHED CRUISE MISSILE UNIT IN FLORENNES, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES DATES A BRUXELLES LE 13 FEVRIER 1984.

Entrée en vigueur : 13 février 1984.

M.B. : pas publié.

8. ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS AERIENS ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DE HAUTE-VOLTA, ET ANNEXE, SIGNE A BRUXELLES LE 15 FEVRIER 1984.

Entrée en vigueur : 15 février 1984.

M.B. : 22 novembre 1984.

O.N.U. : 22 mars 1984, n° 22795.

O.A.C.I. : 10 avril 1984, n° 3158.

9. PROTOCOLE, FAIT A BERNE LE 17 FEVRIER 1984, ETABLI PAR LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE REUNIE EN VUE DE LA MISE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION RELATIVE AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES (COTIF) SIGNEE LE 9 MAI 1980.

Entrée en vigueur : 17 février 1984.

10. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DU PAKISTAN RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DU PAKISTAN, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNE A BRUXELLES LE 21 FEVRIER 1984.

Entrée en vigueur : 21 février 1984.

M.B. : pas publié.

11. ACCORD SUR L'AIDE A L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU CANADA, SIGNE A BRUXELLES LE 24 FEVRIER 1984.

Entrée en vigueur : 21 février 1984.

M.B. : 4 mai 1984.

12. DECLARATION COMMUNE D'INTENTION POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE ACTION EUROPEENNE DE RECHERHCE CONCERNANT UN SYSTEME DE DONNEES POUR L'ETUDE DE LA

DEMANDE DE TRANSPORT INTERREGIONAL DE VOYAGEURS (ACTION COST 305), ET ANNEXES I ET II, FAITES A BRUXELLES LE 27 FEVRIER 1984.

13. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU LIBERIA RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU LIBERIA, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 28 FEVRIER 1984.

Entrée en vigueur : 28 février 1984.

M.B. : pas publié.

14. ACCORD-CADRE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE SUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES NOUVELLES ET RENOUVELABLES, SIGNE AU CAIRE LE 4 MARS 1984.

Application provisoire : 4 mars 1984.

15. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE RELATIF A L'OCTROI D'UN PRET D'ETAT A ETAT PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BEIJING LE 7 MARS 1984.

Entrée en vigueur : 7 mars 1984.

M.B. : pas publié.

16. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A DAR ES SALAAM LE 15 MARS 1984.

Entrée en vigueur : 15 mars 1984.

M.B. : pas publié.

17. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A YAOUNDE LE 17 MARS 1984.

Entrée en vigueur : 1^{er} juin 1984.

M.B. : pas publié.

18. PROTOCOLE, SIGNE A CANBERRA LE 20 MARS 1984, AMENDANT LA CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET L'AUSTRALIE TENDANT A EVITER LA DOUBLE IMPOSITION ET A PREVENIR L'EVASION FISCALE EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU SIGNEE A CANBERRA LE 13 OCTOBRE 1977.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

19. ACCORD RELATIF A LA MODIFICATION DE L'ANNEXE AU STATUT DE L'ECOLE EUROPEENNE PORTANT REGLEMENT DU BACCALAUREAT EUROPEEN, ET ANNEXE, SIGNES A LUXEMBOURG LE 11 AVRIL 1984.

Dépositaire : Luxembourg.

Application provisoire : 1^{er} septembre 1984.

M.B. : 25 juin 1985.

20. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DES SEYCHELLES RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DES SEYCHELLES, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A NAIROBI LE 19 AVRIL 1984.

Entrée en vigueur : 19 avril 1984.

M.B. : pas publié.

21. ACCORD DE SECURITE SOCIALE ENTRE LA BELGIQUE ET LE CANADA, SIGNE A BRUXELLES LE 10 MAI 1984.

Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.

22. PROTOCOLE, FAIT A MONTREAL LE 10 MAI 1984, PORTANT AMENDEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE (ARTICLE 3bis) DU 7 DECEMBRE 1944.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 20 septembre 1985.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

M.B. : 7 décembre 1985.

23. CONVENTION, CONCLUE PAR ECHANGE DE NOTES DATEES A BRUXELLES LES 10 ET 15 MAI 1985, MODIFIANT LA CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DES PAYS-BAS AU SUJET DE LA MISE EN PLACE D'UNE CHAÎNE DE RADAR LE LONG DE L'ESCAUT OCCIDENTAL ET DE SES EMBOUCHURES SIGNEE A BRUXELLES LE 29 NOVEMBRE 1978.

Notifications : 17 août 1984 (Belgique) et 22 juillet 1985 (Pays-Bas).

Entrée en vigueur : 22 juillet 1985.

M.B. : 8 août 1985.

24. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME HACHEMITE DE JORDANIE CONCERNANT L'UTILISATION D'UNE LIGNE DE CREDIT DE 1,5 MILLIARD DE FB MOBILISABLE AUPRES DE BANQUES BELGES POUR FINANCER DES PROJETS DANS LE ROYAUME HACHEMITE DE JORDANIE;

ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME HACHEMITE DE JORDANIE CONCERNANT L'UTILISATION D'UNE LIGNE DE CREDIT DE 1 MILLIARD DE FB MOBILISABLE AUPRES DE BANQUES BELGES POUR FINANCER DES PROJETS DANS LE ROYAUME HACHEMITE DE JORDANIE, ET UN ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 22 MAI 1984.

Entrée en vigueur : 22 mai 1984.

M.B. : pas publié.

25. ACCORD DE COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNOLOGIQUE ENTRE L'UEBL ET LES EMIRATS ARABES UNIS, SIGNE A BRUXELLES LE 22 MAI 1984.

Echange des instruments de ratification : 20 janvier 1985.

Application provisoire : 22 mai 1984.

Entrée en vigueur : 20 janvier 1985.

M.B. : 13 avril 1985.

26. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A YAOUNDE LE 22 MAI 1984.

Entrée en vigueur : 22 mai 1984.

M.B. : pas publié.

27. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT BELGE ET LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION EN MATIERE DE CENTRALES ELECTRONUCLEAIRES, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A PARIS ET BRUXELLES LE 23 MAI 1984.

Entrée en vigueur : 23 mai 1984.

M.B. : 2 juillet 1985.

28. PROTOCOLE DE 1984, FAIT A LONDRES LE 25 MAI 1984, MODIFIANT LA CONVENTION INTERNATIONALE DE 1971 PORTANT CREATION D'UN FONDS INTERNATIONAL D'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES DUS A LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES, DENOMMEE « CONVENTION INTERNATIONALE D'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES DUS A LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES ».

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

29. PROTOCOLE DE 1984 AVEC ANNEXE, FAIT A LONDRES LE 25 MAI 1984, MODIFIANT LA CONVENTION INTERNATIONALE DE 1969 SUR LA RESPONSABILITE CIVILE POUR LES DOMMAGES DUS A LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES, DENOMMEE « CONVENTION INTERNATIONALE DE 1984 SUR LA RESPONSABILITE CIVILE POUR LES DOMMAGES DUS A LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES ».

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

30. ACCORD ENTRE L'UEBL ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE EN MATIERE DE L'ENCOURAGEMENT ET DE LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, ET PROTOCOLE, SIGNES A BRUXELLES LE 4 JUIN 1984.

Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.

31. ACCORD, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES LES 17 MAI ET 5 JUIN 1984, PORTANT MODIFICATION DE L'ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS RELATIF A LA DESIGNATION DU BUREAU DE MOL (BELGIQUE) COMME BUREAU DOUANIER INTERNATIONAL POUR LE TRAFIC ROUTIER ET D'UNE PARTIE DE L'AUTOROUTE DE TURNHOUT A EINDHOVEN COMME VOIE DOUANIERE INTERNATIONALE CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES LES 7 ET 14 NOVEMBRE 1972.

Entrée en vigueur : 5 juin 1984 (avec effet rétroactif au 1^{er} février 1984).

M.B. : 20 novembre 1984 (avis).

Voir aussi : Accord de base du 13 avril 1948 et Accord du 14 novembre 1972.

32. DECLARATION COMMUNE D'INTENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION DE RECHERCHE EUROPEENNE CONCERNANT L'INFLUENCE DE L'ATMOSPHERE SUR LE BROUILLEGE ENTRE SYSTEMES DE RADIOCOMMUNICATION A DES FREQUENCES SUPERIEURES A 1 GHz (ACTION COST 210), ET ANNEXES I ET II, FAITE A BRUXELLES LE 7 JUIN 1984.

33. DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISATION EUROPEENNE DES BREVETS DU 8 JUIN 1984 PORTANT REVISION DU MONTANT DES TAXES PREVUES A L'ARTICLE 2 DU REGLEMENT RELATIF AUX TAXES, ET MODIFICATION DUDIT REGLEMENT.

Entrée en vigueur : 3 janvier 1985.

Voir aussi : 5 octobre 1973 (brevets européens).

34. ACCORD MARITIME ENTRE L'UEBL ET LA REPUBLIQUE DE GUINEE, SIGNE A BRUXELLES LE 14 JUIN 1984.

Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.

35. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI, ET ANNEXES, SIGNES A BRUXELLES LE 3 JUILLET 1984.

Entrée en vigueur : 3 juillet 1984.

M.B. : pas publié.

36. DEUXIEME AVENANT AVEC ECHANGE DE LETTRES, SIGNE A BRUXELLES LE 20 JUILLET 1984, A L'ACCORD DE PAIEMENT ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE CONSEIL EXECUTIF DE LA REPUBLIQUE DU ZAIRE SIGNE A BRUXELLES LE 14 JUIN 1972.

Entrée en vigueur : 20 juillet 1984.

M.B. : pas publié.

37. PROTOCOLE SUR LES IMMUNITES DE LA FONDATION EUROPEENNE, OUVERT A BRUXELLES LE 24 JUILLET 1984 A LA SIGNATURE DES ETATS SIGNATAIRES DE L'ACCORD DU 29 MARS 1982 INSTITUANT CETTE FONDATION.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

38. ARRANGEMENT PROVISOIRE CONCERNANT LES QUESTIONS RELATIVES AUX GRANDS FONDS MARINS AVEC ANNEXES I ET II, ET MEMORANDUM, ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU ROYAUME DE BELGIQUE, DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, DE LA REPUBLIQUE ITALIENNE, DU JAPON, DU ROYAUME DES PAYS-BAS ET DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SIGNES A GENEVE LE 3 AOUT 1984.

Entrée en vigueur : 2 septembre 1984.

M.B. : pas publié.

Voir aussi : 10 décembre 1982.

39. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE RELATIF A LA CREATION, EN TERRITOIRE ALLEMAND SUR L'AUTOROUTE VERVIERS-PRUM, DE BUREAUX A CONTROLES NATIONAUX JUXTAPOSES, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES DATEES A BRUXELLES LE 6 AOUT 1984.

Entrée en vigueur : 1^{er} septembre 1984.

M.B. : 31 octobre 1984.

Voir aussi : 15 mai 1956.

40. ACCORD MARITIME ENTRE L'UEBL ET LA REPUBLIQUE DU MALI, SIGNE A BAMAKO LE 7 AOUT 1984.

Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.

41. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A YAOUNDE LE 13 AOUT 1984.

Entrée en vigueur : 1^{er} octobre 1984.

M.B. : pas publié.

42. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BRAZZAVILLE LE 31 AOUT 1984.

Entrée en vigueur : 31 août 1984.

M.B. : pas publié.

43. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA JAMAIQUE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA JAMAIQUE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A KINGSTON LE 10 SEPTEMBRE 1984.

Entrée en vigueur : 10 septembre 1984.

M.B. : pas publié.

44. DECLARATION COMMUNE D'INTENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION EUROPEENNE DE RECHERCHE PORTANT SUR LE CODAGE ET LA TRANSMISSION DE SIGNAUX DE TELEVISION A HAUTE DEFINITION (ACTION COST 206), ET ANNEXES I ET II, FAITES A BRUXELLES LE 12 SEPTEMBRE 1984.

45. SEPTIEME PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 14 SEPTEMBRE 1984, A LA CONVENTION PORTANT UNIFICATION DES DROITS D'ACCISE ET DE LA RETRIBUTION POUR LA GARANTIE DES OUVRAGES EN METAUX PRECIEUX ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE, LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG ET LE ROYAUME DES PAYS-BAS, SIGNEE A LA HAYE LE 18 FEVRIER 1950.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

46. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE, ET UN ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A ANKARA LE 17 SEPTEMBRE 1984.

Entrée en vigueur : 17 septembre 1984.

M.B. : pas publié.

47. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT BELGE ET LE GOUVERNEMENT DE L'ETHIOPIE RELATIF A LA RECONNAISSANCE DE LA VALIDITE DES PERMIS DE CONDUIRE DANS LES DEUX PAYS, ET ANNEXES, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A ADDIS-ABEBA LES 30 AVRIL ET 20 SEPTEMBRE 1984.

Entrée en vigueur : 20 septembre 1984.

M.B. : 20 novembre 1984 (avis).

48. PROTOCOLE A LA CONVENTION DU 13 NOVEMBRE 1979 SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE TRANSFRONTIERE A LONGUE DISTANCE, RELATIF AU FINANCEMENT A LONG TERME DU PROGRAMME CONCERTÉ DE SURVEILLANCE CONTINUE ET D'EVALUATION DU TRANSPORT A LONGUE DISTANCE DES POLLUANTS ATMOSPHERIQUES EN EUROPE (EMEP), FAIT A GENEVE LE 28 SEPTEMBRE 1984.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

49. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE SOCIALISTE TCHECOSLOVAQUE RELATIVE A L'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIERE CIVILE, FAMILIALE ET COMMERCIALE, SIGNEE A PRAGUE LE 15 OCTOBRE 1984.

Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.

L'Accord entre le Royaume de Belgique et la Tchécoslovaquie concernant l'assistance judiciaire réciproque en matière civile et commerciale, et le Protocole additionnel, signés à Bruxelles le 19 juillet 1927 seront abrogés.

50. ACCORD MARITIME ENTRE L'UEBL ET LA REPUBLIQUE TOGOLAISE, SIGNE A BRUXELLES LE 19 OCTOBRE 1984.

Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.

51. PROTOCOLE ADDITIONNEL, SIGNE A NEW DELHI LE 20 OCTOBRE 1984, MODIFIANT LA CONVENTION ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE L'INDE TENDANT A EVITER LA DOUBLE IMPOSITION ET A PREVENIR L'EVASION FISCALE EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU, ET LE PROTOCOLE SIGNES A BRUXELLES LE 7 FEVRIER 1974.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

52. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS DE PILOTAGE, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES DATEES A BRUXELLES LES 10 ET 31 OCTOBRE 1984.

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1985.

M.B. : 21 décembre 1984.

Fin : 31 décembre 1985.

Voir aussi : 19 avril 1839, 5 novembre 1842 et 20 mai 1843.

53. DECLARATION COMMUNE D'INTENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION EUROPEENNE DE RECHERCHE SUR LES ANTENNES DES ANNEES 90 — ANTENNES A POINTAGE ELECTRONIQUE POUR LES FUTURES LIAISONS PAR SATELLITE ET RADIOCOMMUNICATIONS TERRESTRES (ACTION COST 213), ET ANNEXES I ET II, FAITES A BRUXELLES LE 31 OCTOBRE 1984.

54. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE CONCERNANT LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE, SIGNE A BRUXELLES LE 8 NOVEMBRE 1984.

Notifications prévues à l'article 12, 1 : 15 mai 1985 (Belgique) et 1^{er} août 1985 (Egypte).

Entrée en vigueur : 1^{er} août 1985.

M.B. :

55. AVENANT A L'ACCORD DU 20 JUIN 1979 ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE CONCERNANT L'EXECUTION EN COMMUN D'UN PROGRAMME D'OBSERVATION DE LA TERRE ET ANNEXE, SIGNE A PARIS LE 13 NOVEMBRE 1984.

Cet Avenant n'est pas encore entré en vigueur.

56. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DES PAYS-BAS SUR L'ASSISTANCE MUTUELLE DANS LA LUTTE CONTRE LES CATASTROPHES ET LES ACCIDENTS, SIGNEE A LA HAYE LE 14 NOVEMBRE 1984.

Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.

57. PROTOCOLE N° 7 A LA CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES DU 4 NOVEMBRE 1950, FAIT A LUXEMBOURG LE 22 NOVEMBRE 1984.

Dépositaire : Conseil de l'Europe.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

58. PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 23 NOVEMBRE 1984, MODIFIANT ET COMPLETANT LE TRAITE RELATIF A L'INSTITUTION ET AU STATUT D'UNE COUR DE JUSTICE BENELUX DU 31 MARS 1965.

Ce Protocole abrogera le Protocole additionnel au Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux signé à Bruxelles le 25 octobre 1966.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

59. TROISIEME CONVENTION CEE — ACP ET HUIT PROTOCOLES, ACTE FINAL ET ANNEXES I à LIV, PROCES-VERBAL DE SIGNATURE ET ANNEXES I à XIV, ET UN ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A LOME LE 8 DECEMBRE 1984.

Dépositaire : C.E. et Secrétariat A.C.P.

Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.

60. CONVENTION CONTRE LA TORTURE ET AUTRES PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS, ADOPTÉE A NEW YORK PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES LE 10 DECEMBRE 1984.

Dépositaire : O.N.U.

Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.

61. ACCORD DE COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE L'U.E.B.L. ET LES ETATS-UNIS MEXICAINS, SIGNE A MEXICO LE 11 DECEMBRE 1984.

Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.

62. ACCORD DE COOPERATION INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES DE TRANSPORT ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LES ETATS-UNIS MEXICAINS, SIGNE A MEXICO LE 11 DECEMBRE 1984.

Entrée en vigueur : 11 décembre 1984.

M.B. : pas publié.

63. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE CONSEIL EXECUTIF DE LA REPUBLIQUE DU ZAIRE RELATIF A L'OCTROI D'UN PRET PAR LE ROYAUME DE BELGIQUE A LA REPUBLIQUE DU ZAIRE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A KINSHASA LE 12 DECEMBRE 1984.

Entrée en vigueur : 7 février 1985.

M.B. : pas publié.

64. ACCORD DE COOPERATION DANS LE DOMAINE VETERINAIRE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE, SIGNE A BERLIN LE 12 DECEMBRE 1984.

Entrée en vigueur : 12 décembre 1984.

M.B. : 9 février 1985.

65. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE SUR LA RECONNAISSANCE RECIPROQUE DES PERMIS DE CONDUIRE NATIONAUX, ET ANNEXE, SIGNE A BERLIN LE 12 DECEMBRE 1984.

Entrée en vigueur : 12 décembre 1984.

M.B. : 9 mars 1985 (avis).

66. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE RELATIVE A L'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIERE PENALE, ET PROTOCOLE ADDITIONNEL, SIGNES A BERLIN LE 12 DECEMBRE 1984.

Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.

67. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE CONCERNANT LE RECOUVREMENT DES ALIMENTS, LA RECONNAISSANCE ET L'EXECUTION DES DECISIONS EN MATIERE D'OBLIGATIONS ALIMENTAIRES, PROTOCOLE ADDITIONNEL ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A BERLIN LE 12 DECEMBRE 1984.

Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.

68. PROTOCOLE ADDITIONNEL, SIGNE A ROME LE 19 DECEMBRE 1984, MODIFIANT LE PROTOCOLE FINAL A LA CONVENTION ENTRE LA BELGIQUE ET L'ITALIE EN VUE D'EVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS ET DE PREVENIR LA FRAUDE ET L'EVASION FISCALES EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU SIGNE A ROME LE 29 AVRIL 1983.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

INDEX
DES TRAITÉS BILATÉRAUX
DES TRAITÉS BENELUX,
DES TRAITÉS MULTILATÉRAUX
ET DES TRAITÉS CONCLUS AVEC
DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

TRAITÉS BILATÉRAUX

ALGERIE

- double imposition (services aériens), 1981/33
- énergies nouvelles et renouvelables, 1982/25
- double imposition revenus, 1983/5
- coopération économique (UEBL), 1983/27

ALLEMAGNE

(République fédérale)

- rectification frontière, 1982/21
- bureaux à contrôles nationaux juxtaposés, 1984/39

ANGOLA

- aide financière, 1982/26
- coopération énergétique, 1983/42
- coopération économique, scientifique et technique (UEBL), 1983/43

AUSTRALIE

- double imposition revenus, 1984/18

BANGLADESH

- investissements, 1981/30
- coopération au développement, 1981/31
- aide financière, 1982/4

BENIN

- aide financière, 1983/23

BOLIVIE

- aide financière, 1981/46
- aide financière, 1982/37
- aide financière, 1983/37

BRESIL

- permis de conduire, 1983/66

BULGARIE

- coopération économique, industrielle et technique, 1981/34

BURUNDI

- aide financière, 1982/17
- aide financière, 1984/35

CAMEROUN

- aide financière, 1982/45
- aide financière, 1984/17
- aide financière, 1984/26
- aide financière, 1984/41

CANADA

- transports aériens, 1984/3
- industrie cinématographique, 1984/11
- sécurité sociale, 1984/21

CHINE

- aide financière, 1981/9
- aide financière, 1982/36
- aide financière, 1983/47
- coopération au développement, 1983/61
- aide financière, 1984/15
- investissements (UEBL), 1984/30

CHYPRE

- transports routiers (UEBL), 1983/10.

CONGO

- accord maritime (UEBL), 1983/45
- coopération économique, scientifique et technique, 1983/46
- aide financière, 1984/42

COREE

- coopération (énergie nucléaire), 1981/10

COTE D'IVOIRE

- aide financière, 1982/42

DANEMARK

- transport routier, 1983/4

EGYPTE

- aide financière, 1981/44
- aide financière, 1982/73
- aide financière, 1983/71
- énergie, 1984/14
- énergie nucléaire, 1984/54

EMIRATS ARABES UNIS

- permis de conduire, 1982/35
- coopération économique et technique (UEBL), 1984/25

EQUATEUR

- aide financière, 1982/38
- aide financière, 1983/68

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

- sécurité sociale, 1982/12
- sécurité sociale, 1982/66
- missiles, 1984/7

ETHIOPIE

- permis de conduire, 1984/47

FRANCE

- assistance mutuelle, 1981/19
- suppression de la légalisation des actes publics, 1981/58
- création de bureaux à contrôles nationaux juxtaposés, 1981/63
- amélioration de la Lys mitoyenne, 1982/5
- pacages frontaliers, 1982/6
- navigation sur le réseau navigable, 1982/7
- aménagement des voies de navigation, 1982/8
- création de bureaux à contrôles nationaux juxtaposés, 1982/16
- sécurité nucléaire, 1982/31
- coopération (réacteurs surgénérateurs), 1984/2
- centrales électronucléaires, 1984/27
- programme d'observation de la Terre, 1984/55

GABON

- accord maritime, 1981/53
- coopération économique, industrielle, technologique et technique (UEBL), 1982/13
- aide financière, 1982/32
- coopération au développement, 1982/48
- aide financière, 1983/9
- aide financière, 1983/69
- aide financière, 1984/4
- aide financière, 1984/5

GUINEE

- accord maritime (UEBL), 1984/34

GUINEE-BISSAU

- aide alimentaire, 1982/44

HAUTE-VOLTA

- transports aériens, 1984/8

HONGRIE

- transport par route, 1981/21
- double imposition revenus, 1982/47
- extradition et entraide judiciaire, 1983/33
- application de la Convention de La Haye (procédure civile), 1983/34
- information juridique, 1983/49

INDE

- aide financière, 1981/32
- aide financière, 1981/43
- aide financière, 1983/6
- aide financière, 1983/58
- double imposition revenus, 1984/51

INDONESIE

- aide financière, 1981/3
- aide financière, 1981/64
- aide financière, 1983/15

IRAK

- coopération économique et technologique (UEBL), 1981/17

ISLANDE

- pêche, 1981/36

ISRAEL

- permis de conduire, 1982/30

ITALIE

- culture, 1981/51
- double imposition revenus, 1983/29
- double imposition, 1984/68

JAMAIQUE

- aide financière, 1983/12
- aide financière, 1984/43

JORDANIE

- double imposition revenus (exploitation d'aéronefs), 1981/54
- lignes de crédit, 1984/24

LESOTHO

- permis de conduire, 1983/18

LIBERIA

- aide financière, 1984/13

LUXEMBOURG

- association monétaire, 1981/15
- création de bureaux à contrôles nationaux juxtaposés, 1982/43
- association monétaire, 1983/50

MADAGASCAR

- aide financière, 1981/23

MALAISIE

- permis de conduire, 1982/34

MALI

- accord maritime (UEBL), 1984/40

MAROC

- entraide judiciaire, 1981/24
- permis de conduire, 1981/26
- transports routiers (UEBL), 1981/27 et 28

- aide financière, 1981/42
- aide financière, 1982/55
- double imposition revenus, 1983/13

MAURITANIE

- accord maritime (UEBL), 1983/63
- investissements (UEBL), 1983/64

MEXIQUE

- coopération économique (UEBL), 1984/61
- coopération industrielle et technique (transport) (UEBL), 1984/62

NIGER

- aide financière, 1981/8
- aide financière, 1983/14

NORVEGE

- extradition, 1981/55

NOUVELLE-ZELANDE

- double imposition revenus, 1981/47

OUGANDA

- services aériens, 1982/20

PAKISTAN

- aide financière, 1984/10

PAYS-BAS

- tarifs des droits de pilotage, 1981/22
- limites (modification), 1981/48
- sécurité sociale, 1981/67
- pilotage et surveillance commune, 1982/57
- tarifs des droits de pilotage, 1982/60
- imputation des stocks de pétrole, 1983/11

- droits de pilotage, 1983/55
- chaîne de radar le long de l'Escaut, 1984/23
- bureau douanier international, 1984/31
- droits de pilotage, 1984/52
- assistance en cas de catastrophes, 1984/56

PEROU

- aide financière, 1982/33

PHILIPPINES

- aide financière, 1981/56
- aide financière, 1982/67
- aide financière, 1983/70

POLOGNE

- coopération économique (UEBL), 1981/20

PORTUGAL

- sécurité sociale, 1982/41

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

- consulaire, 1981/18
- entraide judiciaire, 1982/68
- coopération vétérinaire, 1984/64
- permis de conduire, 1984/65
- entraide judiciaire en matière pénale, 1984/66
- aliments, 1984/67

ROUMANIE

- entraide judiciaire, 1982/19
- coopération économique, industrielle et technique (UEBL), 1983/67
- transports routiers, 1984/6

ROYAUME-UNI

- consulaire, 1982/9

RWANDA

- aide financière, 1981/41
- investissements (UEBL), 1983/56

SENEGAL

- aide financière, 1982/2
- aide alimentaire, 1982/27
- accord maritime, 1982/69

SEYCHELLES

- aide financière, 1984/20

SRI LANKA

- coopération au développement, 1981/2
- investissements, 1982/24
- double imposition revenus, 1983/7

TANZANIE

- aide alimentaire, 1982/1
- aide financière, 1983/20
- accord maritime (UEBL), 1983/57
- coopération au développement, 1984/1
- aide financière, 1984/16

TCHECOSLOVAQUIE

- entraide judiciaire, 1984/49

THAILANDE

- aide financière, 1981/52

TOGO

- transports aériens, 1981/25
- accord maritime (UEBL), 1984/50

TUNISIE

- aide financière, 1982/51
- aide financière, 1983/24
- coopération économique et technologique (UEBL), 1983/30

TURQUIE

- aide financière, 1981/38
- aide financière, 1982/65
- aide financière, 1983/38
- aide financière, 1984/46

U.R.S.S.

- coopération (santé publique et sciences médicales), 1981/37

ZAIRE

- paiement, 1981/11
- accord maritime, 1981/12
- aide financière, 1981/13
- décomptes télécommunications, 1981/66
- aide financière, 1982/15
- aide financière, 1983/19
- indemnisation, 1983/44
- liquidation du fonds de contrepartie, 1983/48
- transport aérien, 1983/51
- aide financière, 1983/65
- paiement, 1984/36
- octroi d'un prêt, 1984/63

ZAMBIE

- coopération (personnel), 1983/26

ZIMBABWE

- aide financière, 1981/45

TRAITÉS BENELUX

- Cour de Justice Benelux, 1981/35
- bureaux Benelux des marques et dessins ou modèles, personnalité juridique, 1981/57
- conservation nature et paysages, 1982/39
- transfert du contrôle des personnes, 1982/49

- marques de produits, 1983/59
- marques de produits, 1983/60
- ouvrages en métaux précieux, 1984/45
- Cour de Justice Benelux, 1984/58

TRAITÉS MULTILATÉRAUX

- COST 11*bis*, 1981/1
- protection des personnes, traitement des données, 1981/4
- EUROCONTROL (amendements), 1981/5
- EUROCONTROL (redevances de route), 1981/6
- énergie (industrie du papier), 1981/7
- commerce du blé, 1981/14
- aide alimentaire, 1981/16
- OTAN (statut des forces étrangères en R.F.A.), 1981/29
- création OFFICE EUROPEEN DES BREVETS, 1981/39
- étain, 1981/40
- C.E.C.A.-A.C.P. (adhésion Grèce), 1981/49
- A.C.P.-C.E.E. (adhésion Grèce), 1981/50
- sauvegarde de la vie humaine en mer (amendements), 1981/59
- idem (amendements au Protocole), 1981/60
- abordages en mer (amendements au Règlement), 1981/61
- action COST 501 (énergie combustibles fossiles), 1981/62
- OTAN (accession de l'Espagne), 1981/65
- contrôle des navires, 1982/3
- programme Airbus, 1982/14
- C.E.C.A.-Syrie (adhésion de la Grèce), 1982/18
- Fondation européenne, 1982/22
- C.E.C.A.-Yougoslavie (adhésion de la Grèce), 1982/23
- Banque Africaine de Développement (amendement), 1982/29
- action COST 302, 1982/40
- création « EUTELSAT » 1982/46
- café, 1982/50
- échange de substances thérapeutiques d'origine humaine, 1982/52
- matériel médico-chirurgical, 1982/53
- groupes sanguins, 1982/54
- jute, 1982/56
- harmonisation contrôles marchandises aux frontières, 1982/58
- exécution jugement C.E., 1982/59
- financement (navigation aérienne), Groenland et îles Féroé, 1982/61
- idem, Islande, 1982/62
- énergie nucléaire, responsabilité, 1982/63
- idem, 1982/64
- action COST 90*bis*, 1982/70
- action COST 211*bis*, 1982/71
- droit de la mer, 1982/72
- substances thérapeutiques d'origine humaine, 1983/1
- matériel médico-chirurgical, 1983/2
- groupes sanguins, 1983/3
- action COST 64*bis*, 1983/8
- pollution marine, 1983/17
- transfèrement de personnes condamnées, 1983/21
- émissions de télévision, 1983/22
- action COST 503, 1983/25
- abolition de la peine de mort, 1983/28
- commerce du blé, 1983/31
- aide alimentaire, 1983/32
- commerce d'espèces sauvages, 1983/35.
- EUMETSAT, 1983/36
- système harmonisé désignation marchandises, 1983/39
- district heating, 1983/40

- C.E.C.A.-Tunisie (adhésion Grèce), 1983/41
- pollution de la Mer du Nord, 1983/52
- action COST 505, 1983/54
- bois tropicaux, 1983/62
- EUTELSAT, 1983/72
- COTIF, 1984/9
- action COST 305, 1984/12
- statut de l'école européenne, 1984/19
- aviation civile internationale, 1984/22
- pollution par les hydrocarbures, fonds d'indemnisation, 1984/28
- responsabilité civile, 1984/29
- action COST 210, 1984/32
- brevets européens, 1984/33
- immunités de la Fondation européenne, 1984/37
- grands fonds marins, 1984/38
- action COST 206, 1984/44
- EMEP, 1984/48
- action COST 213, 1984/53
- droits de l'Homme et Libertés fondamentales, 1984/57
- C.E.E.-A.C.P. (Lomé III), 1984/59
- Torture, etc., 1984/60

*TRAITÉS CONCLUS
AVEC DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES*

- ARTA Mombasa-Lagos, assistance en personnel, 1982/10
- ARTA Lagos-Mombasa, coopération, 1982/11
- Banque Ouest Africaine de Développement, 1982/28
- F.A.O., coopération, 1983/16
- O.A.D. du bassin de la rivière Kagera, 1983/53.

**INDEX ANALYTIQUE
DES ACCORDS INTERNATIONAUX
CONCLUS PAR LA BELGIQUE
EN 1981, 1982, 1983 ET 1984**

AIDE ALIMENTAIRE

- multilatéral, 1981/16
- Tanzanie, 1982/1
- Sénégal, 1982/27
- Guinée-Bissau, 1982/44
- multilatéral (prorogation), 1983/
32

AIDE FINANCIERE

- Indonésie, 1981/3
- Niger, 1981/8
- Chine, 1981/9
- Zaïre, 1981/13
- Madagascar, 1981/23
- Inde, 1981/32
- Turquie, 1981/38
- Rwanda, 1981/41
- Maroc, 1981/42
- Inde, 1981/43
- Egypte, 1981/44
- Zimbabwe, 1981/45
- Bolivie, 1981/46
- Thaïlande, 1981/52
- Philippines, 1981/56
- Indonésie, 1981/64
- Sénégal, 1982/2
- Bangladesh, 1982/4
- Zaïre, 1982/15
- Burundi, 1982/17
- Angola, 1982/26
- Gabon, 1982/32
- Pérou, 1982/33
- Chine, 1982/36
- Bolivie, 1982/37
- Equateur, 1982/38
- Côte d'Ivoire, 1982/42
- Cameroun, 1982/45

- Tunisie, 1982/51
- Maroc, 1982/55
- Turquie, 1982/65
- Philippines, 1982/67
- Egypte, 1982/73
- Inde, 1983/6
- Gabon, 1983/9
- Jamaïque, 1983/12
- Niger, 1983/14
- Indonésie, 1983/15
- Zaïre, 1983/19
- Tanzanie, 1983/20
- Bénin, 1983/23
- Tunisie, 1983/24
- Bolivie, 1983/37
- Turquie, 1983/38
- Chine, 1983/47
- Inde, 1983/58
- Zaïre, 1983/65
- Equateur, 1983/68
- Gabon, 1983/69
- Philippines, 1983/70
- Egypte, 1983/71
- Gabon, 1984/4
- Gabon, 1984/5
- Pakistan, 1984/10
- Libéria, 1984/13
- Chine, 1984/15
- Tanzanie, 1984/16
- Cameroun, 1984/17
- Seychelles, 1984/20
- Cameroun, 1984/26
- Burundi, 1984/35
- Cameroun, 1984/41
- Congo, 1984/42
- Jamaïque, 1984/43
- Turquie, 1984/46
- Zaïre, 1984/63

BENELUX

- Cour de Justice Benelux, 1981/35
- bureaux Benelux des marques, et dessins ou modèles (personnalité juridique), 1981/57.
- conservation de la nature et protection des paysages, 1982/39.
- transfert du contrôle des personnes vers les frontières extérieures du territoire du Benelux, 1982/49
- loi uniforme sur les marques de produits, 1983/59
- marques de produits (modification), 1983/60
- unification des droits d'accise et de la rétribution pour la garantie des ouvrages en métaux précieux, 1984/45
- Cour de Justice Benelux, 1984/58

BREVETS

- Organisation européenne des brevets - R.F.A. (création de l'agence de Berlin), 1981/39
- Organisation européenne des brevets (revision des taxes), 1984/33

COMMERCE

- Benelux (marques, dessins ou modèles - personnalité juridique), 1981/57.
- multilatéral (faune et flore), 1983/35
- multilatéral (codification marchandises), 1983/39
- Benelux (marques de produits - loi uniforme), 1983/59
- Benelux (marques de produits - modification), 1983/60
- Benelux (droits d'accise et rétribution de métaux précieux), 1984/45

COMMUNAUTES EUROPEENNES

- CECA - ACP (adhésion Grèce), 1981/49
- CEE - ACP (adhésion Grèce), 1981/50
- CECA - Syrie (adhésion Grèce), 1982/18
- CECA - Yougoslavie (adhésion Grèce), 1982/23
- CEE - Grèce, 1982/59
- CECA - Tunisie (adhésion Grèce), 1983/41
- CEE - ACP (Lomé III), 1984/59

COMMUNICATION

- multilatéral (COST), 1981/1
- Zaïre (règlement des décomptes internationaux), 1981/66
- EUTELSAT (création), 1982/46
- EUTELSAT (modification), 1983/72

CONSULAIRES (Relations)

- République Démocratique Allemande, 1981/18
- Royaume-Uni, 1982/9

COOPERATION

- Sri Lanka, 1981/2
- multilatéral (EUROCONTROL), 1981/5
- Corée (énergie nucléaire), 1981/10
- Irak (UEBL) (coopération économique et technologique), 1981/17
- France (assistance en cas de catastrophes), 1981/19
- Pologne (UEBL) (coopération économique), 1981/20
- Bangladesh, 1981/31
- Bulgarie (UEBL) (coopération économique, industrielle et technique), 1981/34
- U.R.S.S. (1 projet), 1981/37
- ARTA (assistance en personnel), 1982/10

- ARTA, 1982/11
- Gabon (UEBL) (coopération économique, industrielle, technologique et technique), 1982/13
- Banque Ouest Africaine de Développement, 1982/28
- Gabon (coopération technique), 1982/48
- ONU-Belgique (octroi d'assistance), 1983/16.
- Zambie (personnel belge), 1983/26
- Algérie (UEBL) (coopération économique), 1983/27
- Tunisie (UEBL) (coopération économique et technologique), 1983/30
- Angola (coopération énergétique) (SADCC) 1983/42
- Angola (coopération économique, scientifique et technique), 1983/43.
- Congo (coopération économique, scientifique et technique), 1983/46.
- Zaïre (fonds de contrepartie), 1983/48
- O.A.D. du bassin de la rivière Kagera, 1983/53.
- Chine (coopération au développement), 1983/61.
- Roumanie (UEBL) (coopération économique, industrielle et technique sur les marchés tiers), 1983/67.
- Tanzanie (coopération au développement), 1984/1.
- France (réacteurs surgénérateurs à métal liquide), 1984/2.
- Canada (coopération à l'industrie cinématographique), 1984/11.
- Emirats Arabes Unis (coopération économique et technologique), 1984/25.
- France (coopération en matière de centrales électronucléaires), 1984/27.

- Egypte (coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire), 1984/54.
- Pays-Bas (lutte contre les catastrophes et les accidents), 1984/56.
- CEE - ACP (Lomé III), 1984/59.
- Mexique (UEBL) (coopération économique), 1984/61.
- Mexique (UEBL) (coopération industrielle et technologique), 1984/62.
- R.D.A. (coopération dans le domaine vétérinaire), 1984/64.

CULTURE

- Italie (modification), 1981/51.

DEFENSE

- OTAN (statut des forces étrangères en R.F.A.), 1981/29.
- Etats-Unis (fusées), 1984/7.

DOUBLE IMPOSITIONS DE REVENUS

- Algérie, 1981/33.
- Nouvelle-Zélande, 1981/47.
- Jordanie (aéronefs), 1981/54.
- Hongrie, 1982/47.
- Algérie, 1983/5.
- Sri Lanka, 1983/7.
- Maroc (modification), 1983/13.
- Italie, 1983/29.
- Australie (amendement), 1984/18.
- Inde (modification), 1984/51.
- Italie (modification), 1984/68.

DROITS DE L'HOMME

- multilatéral (abolition de la peine de mort), 1983/28.
- multilatéral, 1984/57.
- multilatéral (torture), 1984/60.

DROITS DES PERSONNES, ETAT CIVIL, etc.

- multilatéral (protection de personnes, traitement de données), 1981/4.
- multilatéral (transfèrement des personnes condamnées), 1983/21.

ENERGIE

- multilatéral (industrie du papier), 1981/7.
- Corée (collaboration / nucléaire), 1981/10.
- Algérie (énergies nouvelles et renouvelables), 1982/25.
- multilatéral (responsabilité civile / nucléaire), 1982/63.
- multilatéral (responsabilité civile / nucléaire), 1982/64.
- Pays-Bas (stockage pétrole), 1983/11.
- Angola (coopération / SADCC), 1983/42.
- France (coopération / réacteurs surgénérateurs à métal liquide), 1984/2.
- Egypte (énergies nouvelles et renouvelables), 1984/14.

ENSEIGNEMENT

- multilatéral (statut de l'école européenne) (modification), 1984/19.

ENTRAIDE JUDICIAIRE

- Maroc, 1981/24.
- Roumanie (matière pénale), 1982/19.
- R.D.A. (matière civile), 1982/68.
- Hongrie (matière pénale), 1983/33.
- Hongrie (information juridique), 1983/49.
- Tchécoslovaquie (matière civile), 1984/49.
- R.D.A. (matière pénale), 1984/66.

ENVIRONNEMENT

- Benelux (nature et paysages), 1982/39.
- multilatéral (prévention de la pollution marine), 1983/17.
- multilatéral (faune et flore), 1983/35.
- multilatéral (pollution de la mer du Nord), 1983/52.
- multilatéral (bois tropicaux), 1983/62.
- multilatéral (EMEP), 1984/48.

ESCAUT

- Pays-Bas (pilotage), 1982/57.
- Pays-Bas (radar), 1984/23.

EXECUTION DE JUGEMENTS

- R.D.A. (obligations alimentaires), 1984/67.
- C.E.E. — Grèce, 1982/59.

EXTRADITION

- Norvège, 1981/55.
- Roumanie, 1982/19.
- Hongrie, 1983/33.

FRONTIERES

- Pays-Bas, 1981/48.
- France (bureaux juxtaposés), 1981/63.
- France (Lys mitoyenne), 1982/5
- France (pacages frontaliers), 1982/6
- France (bureaux juxtaposés), 1982/16.
- Allemagne (rectification), 1982/21
- Luxembourg (bureaux juxtaposés), 1982/43.
- Benelux (contrôle des personnes), 1982/49.
- multilatéral (contrôle des marchandises aux frontières), 1982/58
- Pays-Bas (bureaux juxtaposés), 1984/31.

- Allemagne (bureaux juxtaposés), 1984/39.

INVESTISSEMENTS

- Bangladesh (UEBL) 1981/30
- Sri Lanka (UEBL), 1982/24
- Rwanda (UEBL), 1983/56
- Mauritanie (UEBL), 1983/64
- Chine (UEBL), 1984/30

LEGALISATION

- France (actes publics), 1981/58

MARITIMES (Accords)

- Zaïre, 1981/12
- Gabon (UEBL), 1981/53
- Sénégal (UEBL), 1982/69
- Congo (UEBL), 1983/45
- Tanzanie (UEBL), 1983/57
- Mauritanie (UEBL), 1983/63
- Guinée (UEBL), 1984/34
- Mali (UEBL), 1984/40
- Togo (UEBL), 1984/50

MATIERE NUCLEAIRE

- Corée (coopération), 1981/10.
- France (échange d'informations), 1982/31
- multilatéral (responsabilité civile), 1982/63.
- multilatéral (responsabilité civile), 1982/64.
- France (coopération / réacteurs surgénérateurs à métal liquide), 1984/2
- France (coopération / centrales électronucléaires), 1984/27
- multilatéral (fonds d'indemnisation), 1984/28
- multilatéral (responsabilité civile), 1984/29
- Egypte (coopération), 1984/54

MER ET NAVIRES

- multilatéral (sauvegarde vie humaine), 1981/59
- multilatéral (sauvegarde vie humaine), 1981/60
- multilatéral (abordages), 1981/61
- multilatéral (contrôle par l'Etat du port), 1982/3
- France (petits convois poussés), 1982/7.
- France (Escaut et Escaut/Meuse), 1982/8
- multilatéral (droit de la mer), 1982/72
- multilatéral (grands fonds marins), 1984/38

MONETAIRE

- Luxembourg, 1981/15
- Luxembourg, 1983/50

NATIONALISATION

- Zaïre, 1983/44

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- UEBL (association monétaire), 1981/15
- OTAN (accession de l'Espagne), 1981/65
- Fondation européenne (création), 1982/22
- Banque Africaine de Développement (création), 1982/29
- EUTELSAT (création), 1982/46
- EUMETSAT (création), 1983/36
- UEBL (association monétaire / amendement), 1983/50
- EUTELSAT (modification), 1983/72

PAIEMENT

- Zaïre, 1981/11
- Jordanie (2 accords), 1984/24
- Zaïre, 1984/36

PECHE

- Islande, 1981/36

PERMIS DE CONDUIRE

- Maroc, 1981/27
- Israël, 1982/30
- Malaisie, 1982/34
- Emirats Arabes Unis, 1982/35
- Lesotho, 1983/18
- Brésil, 1983/66
- Ethiopie, 1984/47
- R.D.A., 1984/65

**PRIVILEGES
ET IMMUNITES**

- multilatéral (Fondation européenne), 1984/37

PRODUITS DE BASE

- multilatéral (blé), 1981/14
- multilatéral (étain), 1981/40
- multilatéral (café), 1982/50
- multilatéral (jute), 1982/56
- multilatéral (blé), 1983/31

**PROGRAMMES
SCIENTIFIQUES**

- COST (matériaux à haute température et combustibles fossiles), 1981/62
- COST (véhicules routiers électriques), 1982/40
- COST (propriétés physiques des denrées alimentaires), 1982/70
- COST (codage de signaux video), 1982/71
- COST (analyse des micropolluants organiques dans l'eau), 1983/8
- COST (métallurgie des poudres), 1983/25
- multilatéral (district heating), 1983/40
- COST (matériaux pour turbines à vapeur), 1983/54

- COST (un système de données), 1984/12
- COST (influence de l'atmosphère sur le brouillage entre systèmes de radio-communication), 1984/32
- COST (codage & transmission de signaux de télévision à haute définition), 1984/44
- COST (satellite & radiocommunications terrestres), 1984/53
- France (observation de la Terre), 1984/55

SANTE PUBLIQUE

- multilatéral (échange de substances thérapeutiques d'origine humaine), 1982/52
- multilatéral (matériel médico-chirurgical), 1982/53
- multilatéral (groupes sanguins), 1982/54
- multilatéral (échange de substances thérapeutiques d'origine humaine), 1983/1
- multilatéral (matériel médico-chirurgical), 1983/2
- multilatéral (groupes sanguins), 1983/3

SECURITE SOCIALE

- Pays-Bas, 1981/67
- Etats-Unis, 1982/12
- Portugal, 1982/41
- Etats-Unis, 1982/66
- Canada, 1984/21

TARIFS

- Pays-Bas (droits de pilotage), 1981/22
- Pays-Bas (droits de pilotage), 1982/60
- Pays-Bas (droits de pilotage), 1983/55
- Pays-Bas (droits de pilotage), 1984/52

TELEVISION

- multilatéral (protection), 1983/22

TRANSPORT AERIEN

- multilatéral (EUROCONTROL, sécurité), 1981/5
- multilatéral (redevances de route), 1981/6
- Togo, 1981/25
- multilatéral (programme Airbus), 1982/14
- Ouganda, 1982/20
- multilatéral (Groenland et les îles Féroé / financement), 1982/61
- multilatéral (Islande / financement), 1982/62
- Zaïre (modification), 1983/51

- Canada (modification), 1984/3
- Haute-Volta, 1984/8
- multilatéral (amendement), 1984/22

TRANSPORT FERROVIAIRE

- multilatéral (COTIF), 1984/9

TRANSPORT PAR ROUTE

- Hongrie (personnes et marchandises), 1981/21
- Maroc (UEBL) (voyageurs et marchandises), 1981/27 et 28
- Danemark (voyageurs et marchandises), 1983/4
- Chypre (UEBL), 1983/10
- Roumanie (voyageurs et marchandises), 1984/6